

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Procès-Verbal

des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 NOVEMBRE 2014 à 19h30**

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : M. Dominique FRANK qui a donné procuration de vote à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration de vote à Mme Marie-Odile KASPAR et M. Patrick LOGEL qui a donné procuration de vote à M. Alain BOCK.

Monsieur le Maire salue les conseillers municipaux ainsi que le public présent.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2014 (N°2014DEL_0130)

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité.

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2014

Désignation d'un secrétaire de séance (N°2014DEL_0131)

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Joëlle RITT comme secrétaire.

Points rajoutés à l'ordre du jour (N°2014DEL_0132)

Monsieur le Maire demande s'il y a des points à rajouter à l'ordre du jour.

Madame Ertz souhaite que l'on aborde les sujets suivants : la Fête des Rues, la distribution du bulletin municipal et les finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de rajouter les points précités à l'ordre du jour (qui n'appelleront pas de délibération)

ADMINISTRATION GENERALE

Convention de partenariat dans le cadre du déneigement (N°2014DEL_0133)

La commune a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2012, de transférer la compétence « Entretien et gestion de la voirie d'intérêt communautaire et des espaces publics communautaires » à la Communauté de Communes de la Région de Haguenau.

Cette compétence s'étend notamment au domaine du déneigement.

Au-delà de ce transfert de compétence, la commune a souhaité conserver des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'exécution de compétences demeurées communales, mais également, dans une logique de proximité, partiellement affectées à l'exercice de cette compétence « déneigement ». En effet, des ouvriers municipaux peuvent partager leur temps de travail entre des missions intercommunales et communales.

La convention (jointe en annexe) détermine les conventions de mise en œuvre et de financement des ressources humaines et matérielles mutualisées, affectées à l'exercice de compétences communautaires et municipales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur Acker : « J'aimerais intervenir sur le phyto parce que ça aussi c'est une compétence intercommunale et notamment le désherbage dans les communes qui, je crois savoir, est une compétence intercommunale aussi sauf qu'on voit souvent se promener dans notre village un petit homme vert qui désherbe à gogo, donc il faut croire que les produits utilisés à Schweighouse sont dangereux sinon il ne se promènerait pas avec une capuche sur la tête et un masque sur la bouche. Donc est-ce que vous allez à un moment donné régulariser la situation avec la COM COM, qui fait quoi et à quel moment, quel service intervient et qui est donneur d'ordre ? »

Monsieur le Maire : « Donc ça ne concerne pas le déneigement, je vous propose de rajouter ce point en points divers, moi personnellement je n'ai pas vu de petits hommes verts ».

Monsieur Acker : « Je peux vous produire des photos ».

Monsieur le Maire : « Ah ça je ne doute pas que vous sachiez faire des photos Monsieur Acker ! »

Monsieur Acker : « Sans être photographe ».

Monsieur le Maire : « Mais les téléphones portables fonctionnent très bien aussi, donc on rajoute l'utilisation des produits phytosanitaires en points divers ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Haguenau dans le cadre du déneigement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 (N°2014DEL_0134)

Approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, choix du mode de location, agrément des candidatures, approbation de la convention de gré à gré.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communal de chasse en date du 29 septembre 2014.

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2015. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

La commission consultative communale de chasse, créée par délibération en date du 24 septembre 2014, doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation des lots de chasse communaux, le mode de location, et le cas échéant sur les conventions de gré à gré, et l'agrément des candidats.

Cet avis a été rendu le 29 septembre 2014.

Il appartient au Conseil Municipal, après avis simple de la commission communale, de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure de location, et de l'adoption des clauses particulières, etc...

S'agissant du mode de location, le choix du Conseil Municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- En cas d'exercice droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place.
- S'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

Le droit de priorité s'applique concernant la commune de Schweighouse.

S'agissant des clauses particulières, le Conseil Municipal peut compléter le cahier des charges type par l'adoption de telles clauses.

Ces dernières ont notamment pour objet de prévoir des prescriptions adaptées aux conditions locales (interdictions de tir, de chasser à certains moments, limitations de certains modes de chasse, ...) et l'existence de clauses financières particulières. La commune pourra également indiquer dans les clauses particulières, après avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse, les orientations sylvicoles et cynégétiques qu'elle aura définies en commun avec les gestionnaires forestiers.

Ces clauses particulières doivent être portées à la connaissance des candidats tel que prévu par l'article 15 du cahier des charges type 2015-2024, et être intégrées dans le bail de chasse conclu avec le locataire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

A) Sur la constitution et le périmètre du ou des lots de chasse

- De décider de constituer un lot unique et de fixer à 586 hectares la contenance des terrains à soumettre à la location,
- De décider de procéder à la location en un seul lot comprenant 586 hectares.

B) Sur le mode de location des lots

- De décider de mettre le lot unique en location, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité, par convention de gré à gré,
- De décider de fixer le prix de la location comme suit : 7 800 €/an,
- D'agréer la candidature de Monsieur Roland JEHLE, actuel locataire en place,
- De décider d'adopter le principe de clauses particulières pour les locations de convention de gré à gré.
- D'approuver la convention et autoriser Monsieur le Maire à signer la signer.

Monsieur Acker : « Est-ce que l'indice de fermage a été réévalué ? »

Monsieur le Maire : « L'indice est régulièrement réévalué puisque le dernier chiffre indique que nous avons eu 7 060 € cette année et au début on était à 1 000 ou 1 500 € en-dessous, donc il y a une réévaluation régulière ».

Monsieur Acker : « Il y avait deux représentants pour la commune de Schweighouse ».

Monsieur le Maire : « Oui et ils ont siégé à la commission tous les deux, Monsieur Meder et Monsieur Metzger ont tous les deux siégé le soir de la réunion de la commission, le procès-verbal fait foi. D'autres questions ? »

Pas d'autres questions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communal de chasse en date du 29 septembre 2014.

A) Sur la constitution et le périmètre du ou des lots de chasse

- **DECIDE** de constituer un lot unique et de fixer à 586 hectares la contenance des terrains à soumettre à la location,
- **DECIDE** de procéder à la location en un seul lot comprenant 586 hectares.

B) Sur le mode de location des lots

- **DECIDE** de mettre le lot unique en location, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité, par convention de gré à gré,
- **DECIDE** de fixer le prix de la location comme suit : 7 800 €/an,
- **AGREE** la candidature de Monsieur Roland JEHLE, actuel locataire en place,
- **DECIDE** d'adopter le principe de clauses particulières pour les locations de convention de gré à gré.
- **APPROUVE** la convention et autoriser Monsieur le Maire à signer la signer.

Monsieur Acker : « Sachant que six semaines avant l'adjudication toute personne peut encore se présenter et peut encore surévaluer la chasse ».

Monsieur le Maire : « Le mode d'attribution de la chasse et je vous parle sous le contrôle d'un juriste, a été clairement fait sur le mode du gré à gré. A partir du moment où il y a ce mode-là, c'est avec le sortant qu'on traite, avec personne d'autre. Si nous n'étions pas tombés d'accord sur le prix, effectivement ce que vous suggériez pouvait arriver, à savoir qu'on le mette effectivement en adjudication, aujourd'hui il n'y aura plus d'adjudication ».

Monsieur Acker : « D'accord ».

Monsieur Metzger : « Je confirme, le recours à la procédure de gré à gré puisqu'on a réussi à se mettre d'accord avec Monsieur Jehle qui a souhaité exercer son droit de priorité, nous évite de recourir à l'adjudication et donc nous évite également de risquer une surévaluation à nouveau du prix de la chasse ».

Monsieur Acker : « A l'article 17 du Cahier des Charges Type il est dit « Agrément des candidatures pour tout mode de location », c'est à dire qu'une personne peut se présenter, peut présenter son dossier... »

Monsieur le Maire : « Absolument pas ! Ça dépend du mode d'attribution, soit vous passez par l'adjudication soit vous passez par le gré à gré et les choses ne sont pas les mêmes dans un cas ou dans l'autre ».

Monsieur Acker : « Je vérifierai ».

Monsieur le Maire : « Vous pouvez vérifier Monsieur Acker, sans problème, vous êtes un grand juriste tout le monde le sait ! ».

Déclassement de deux chemins ruraux (N°2014DEL_0135)

La Commune de Schweighouse-sur-Moder envisage une extension urbaine au lieu-dit HASLEN au Nord-Ouest d'un secteur actuellement urbanisé. Cette future extension se situe dans le prolongement de la rue de la Fluess et de la rue des Champs.

Dans ce contexte, les parcelles communales n° 454/235 et n°546/234 section n°22 classées en chemins ruraux, pour sa voirie publique, sont concernées et feront l'objet d'une procédure de déclassement dans le domaine privé de la Commune pour permettre l'urbanisation.

L'usage de desserte et de voie de circulation du secteur des deux chemins a disparu. Le rapport d'usage réalisé par le géomètre expert conclu à la désaffectation des deux chemins comme voie de circulation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal ce projet de déclassement de voirie communale dans le domaine privé de la Commune en vue de son aliénation.

Ce projet sera soumis à enquête publique. Les riverains seront informés. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera sur le déclassement.

Considérant que le projet est prêt à être soumis à enquête publique, il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation de ces chemins en tant que voie de circulation.
- D'approuver le projet de déclassement de voies communales cadastrées : parcelles n° 454/235 (12.90 ares) et n°546/234 (5.95 ares) section n°22, matérialisées sur le plan ci-annexé,
- De décider le lancement d'une enquête publique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure pour ce déclassement en vue de l'aliénation de ces parcelles.

Monsieur Bock : « Si je me souviens bien il y a un des deux chemins communaux qui longe l'arrière des maisons et vous voulez le déclasser parce qu'on veut vendre le terrain, enfin vendre ou organiser quelque chose à cet endroit-là ? »

Monsieur le Maire : « Je préfère organiser que vendre Monsieur Bock ! »

Monsieur Bock : « Bien sûr mais est-ce que c'est la commune qui voudra faire une extension elle-même ou est-ce qu'on passera par des promoteurs ? L'autre chemin qui est à l'angle continue en plein milieu des champs si je ne me trompe pas, c'est pour ça que ça fait longtemps qu'il n'est plus utilisé en fin de compte puisque les champs étaient cultivés ou en friches ».

Monsieur Zottner : « Je ne saurais pas encore vous dire si ce sera un passage par un promoteur ou par une vente directe, en tout cas, il s'agit ici de la parcelle 546 qui est donc le chemin qui longe les maisons et la parcelle 454 qui est le chemin perpendiculaire et il s'agit en tout cas pour nous, peu importe le choix de la vente, de classer ces deux parcelles-là non plus en chemins ruraux sinon il faudra obligatoirement y faire de la voirie mais en parcelles qui seront classées dans le PLU comme les terrains environnants ».

Monsieur Bock : « A la fin de la rue de la Fluess il y a une personne qui a demandé à bénéficier d'un rachat de terrain puisque son terrain est coupé justement par cette partie de chemin communal qui fait l'angle ».

Monsieur Zottner : « La demande est bien en mairie, c'est une demande qui date de quelques mois sinon plus, pour l'instant nous n'avons pas pu statuer sur cette cession-là, on statuera peut-être après l'enquête publique et après le déclassement sur le fait de vendre ce petit morceau de parcelle. Il faudra de toute façon passer par ce procédé de déclassement avant ».

Monsieur Bock : « Car c'est encore considéré en tant que chemin communal ».

Monsieur Zottner : « Voilà ».

Monsieur Bock : « Cette personne était venue à l'époque quand nous avons lancé le PLU justement, et comme nous venions d'acheter le Haslen, on ne pouvait pas encore lui vendre de toute façon ».

Monsieur Zottner : « Nous avons pris contact par courrier avec cette personne-là pour lui signifier la procédure qu'il faut respecter, donc le projet de déclassement, l'enquête publique, le déclassement, avant de pouvoir statuer et nous lui avons dit que ça allait prendre un certain temps avant qu'on puisse finaliser ».

Monsieur Bock : « On prévoit un projet et à partir de là il y aura une enquête publique qui sera faite et c'est seulement après qu'on pourra déclasser le chemin. Une enquête publique dure environ un à deux mois ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas très long une enquête publique pour des chemins ruraux de ce type-là, le problème c'est qu'il faut d'abord trouver un commissaire enquêteur, de mémoire c'est le Tribunal Administratif qui doit le désigner ou c'est nous qui demandons au TA de le désigner, je crois que c'est comme ça que ça fonctionne, je me tourne toujours vers Monsieur Metzger qui a plus l'habitude que moi, la liste des commissaires enquêteurs est tenue par le TA, mais ça ne pose pas de problèmes particuliers, ce n'est pas une très grosse enquête, ce n'est pas un contournement d'agglomération, ce n'est pas une chose très lourde ».

Monsieur Zottner : « Dans tous les cas de figure nous serons obligés d'en débattre à nouveau pour valider le déclassement après les résultats de l'enquête publique ».

Monsieur Acker : « Le projet c'est bien de lotir au Haslen ? »

Monsieur le Maire : « Je ne vois pas ce que cela a à voir avec le déclassement de chemins ruraux ».

Monsieur Acker : « C'est la première étape ».

Monsieur le Maire : « Jusqu'à nouvel ordre Monsieur Bock vient de dire que dans le cadre de la préparation du PLU le projet était de lotir au Haslen, qu'est-ce qui a changé depuis ? Je ne vois pas ce qui a changé entre ce que vient de dire Monsieur Bock il y a trois minutes et maintenant ? »

Monsieur Acker : « Donc vous allez lotir au Haslen ? »

Monsieur le Maire : « Nous allons lotir au Haslen comme vous aviez l'intention de lotir au Haslen mais n'en tirez pas des conclusions hâtives ».

Monsieur Acker : « Le rachat des terrains n'était pas une si mauvaise idée que ça ».

Monsieur le Maire : « C'est le prix qui pose problème Monsieur Acker et vous le savez très bien ».

Monsieur Acker : « Nous le verrons au point suivant ».

Monsieur Bock : « J'ai juste une précision, lors du PLU quand on a acheté ce Haslen, ils nous demandaient d'avoir une réserve foncière en vue de lotir, ce n'est pas pour autant que le projet de lotir était déjà dans les tiroirs ».

Monsieur le Maire : « Et il n'est toujours pas dans les tiroirs ».

Monsieur Bock : « Mais le PLU demande à avoir une projection sur l'avenir, il faut avoir des réserves foncières permettant un agrandissement, c'était donc une obligation pour pouvoir faire un PLU et de ce fait-là, ce Haslen est venu à point nommé, puisque ça nous a permis d'avoir un emplacement où on pouvait prévoir un projet de lotissement. Nous n'avons aucun projet dans les tiroirs, je pense que de toute façon il y a toute une procédure à mettre en œuvre mais pour le PLU il fallait qu'on ait un terrain spécifique prévu pour le lotissement. Puisque c'est prévu sur 15, 20 ans, ils nous demandent de prévoir tant et tant de logements pour avoir tant et tant de logements dans notre PLU ».

Monsieur Zottner : « De projet il n'y en a pas encore vraiment de concret là-dessus, comme disait Monsieur le Maire, la seule chose qui pose problème sur le Haslen c'est effectivement le prix auquel on l'a acheté et le deuxième gros problème qui se pose sur le Haslen c'est qu'il y a un certain nombre d'hectares là-dessus qui sont pour l'instant inconstructibles à cause d'un certain nombre d'évènements qu'on a eu du mal à gérer avec la dernière mandature et entre autres des fleurs jaunes. Donc il y a un certain nombre de choses encore en cours qui ne sont à ce jour pas prêtes de se débloquent ».

Monsieur le Maire : « Le PLU est un document d'urbanisme qui doit prévoir le développement de notre commune sur une quinzaine d'années, on va dire jusqu'en 2030 à peu près sans être précis sur une date. Il est évident que lorsqu'une commune doit s'agrandir il faut qu'elle ait des terres pour s'agrandir sinon ça ne peut aller que vers le haut, ce qui n'est pas toujours souhaitable, ce qui peut être envisagé dans certains cas mais qui n'est pas systématiquement souhaitable partout donc forcément il faut être pragmatique, à partir du moment où la commune a des terrains à sa disposition, il vaut mieux ne pas chercher à refaire le monde. Il ne s'agit pas pour nous de casser tout ce qui a été mis en place même si nous ne partageons pas les conditions dans lesquelles cela a été mis en place, nous sommes pragmatiques ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTATE la désaffectation de ces chemins en tant que voie de circulation.**
- **APPROUVE le projet de déclassement de voies communales cadastrées : parcelles n° 454/235 (12.90 ares) et n°546/234 (5.95 ares) section n°22, matérialisées sur le plan ci-annexé,**
- **DECIDE le lancement d'une enquête publique,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure pour ce déclassement en vue de l'aliénation de ces parcelles.**

INVESTISSEMENTS

Acquisition d'un bien immobilier 40 rue du Général de Gaulle (N°2014DEL_0136)

Madame Bertrand Marie-Louise est propriétaire de la maison au 40 rue du Général de Gaulle et du terrain d'assiette (la parcelle 111 section 2 de 6.32 ares). La famille de Mme Bertrand a informé M. le Maire de son

intention de mettre en vente ce bien qui a une place stratégique au centre de la commune, notamment pour la restructuration des abords de la Mairie.

Le service des Domaines a été consulté le 23 juillet 2014 concernant cette acquisition et a estimé le bien à 140 000.00 €.

Un accord a été trouvé entre la famille de Mme Bertrand et la commune de Schweighouse sur les conditions de vente. Le prix (valeur vénale) du bien a été établi à 160 000 €, qui sera acquitté de la manière suivante :

- un bouquet de 40 000 €,
- une rente viagère mensuelle de 602,87 €,
- Madame Bertrand gardera le droit d'usage et d'habitation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'acquérir le bien immobilier (maison, dépendances et terrain) du 40, rue du Général de Gaulle, cadastrée section 2 parcelle n° 111 de 6.32 ares,
- De fixer le prix d'acquisition à 160 000 €, payable sous forme de rente viagère de 602,87 € avec un bouquet initial de 40 000 €,
- De charger l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.

Monsieur Acker : « Je souhaite intervenir surtout sur le mot « stratégique », lorsque nous faisons des acquisitions il y a peu de temps encore, ce mot était plutôt pour l'opposition, un mot qui ne voulait rien dire, tout d'un coup ce mot « stratégique » devient d'une importance capitale et on s'aperçoit enfin qu'il est important d'acquérir des maisons. Vous dites tout au long de l'année où que vous alliez que la commune n'a plus d'argent, je crois que vous avez encore trouvé une petite niche et compris qu'il est important d'acquérir tout ce qui se passe autour des écoles et autour de la mairie. Par contre le mot « stratégique » par rapport à cette propriété-là, je ne le comprends pas et d'ailleurs je voudrais aussi connaître votre projet suite à cet achat ».

Monsieur le Maire : « Monsieur Acker, je ne lis pas dans le marc de café, je ne suis pas là pour parler projet, ce qui me semble essentiel c'est de trouver des propriétés pour l'utilisation future autour de la mairie parce que je vous rappelle quand même et ça figurait me semble-t-il dans un certain nombre de programmes électoraux que vous avez déjà dû oublier au bout de six mois, que nous avons tous parlé du réaménagement du carrefour devant la mairie, il faudra bien trouver des solutions palliatives si un jour on veut s'attaquer à cela. Nous n'avons pas les moyens aujourd'hui de nous y attaquer, il ne s'agit pas de dépenser l'argent pour le dépenser, il s'agit de verser 40 000 € de bouquet, c'est ça concrètement qu'on va verser dans un premier temps, après ça ce sera une rente de 602,87 € tous les mois, et moi je souhaite longue vie à Madame Bertrand, je ne suis pas pressé pour commencer des travaux, la commune n'en a pas les moyens. Je revendique ce que vous avez l'air de prendre de façon ironique, que vous avez ruiné la commune Monsieur Acker, vous et vos amis, vous avez ruiné la commune et ça je le revendique haut et fort ce soir et je le revendiquerai tout le temps, donc arrêtez sur ce sujet-là parce que si on commence sur ce sujet-là, je vais vous ressortir les prix des acquisitions que vous avez faites avant ».

Monsieur Acker : « Je peux répondre évidemment ».

Monsieur le Maire : « Vous ne pouvez pas répondre évidemment, je vous donne la parole Monsieur Acker ».

Monsieur Acker : « Je vais répondre évidemment, donc vous n'avez pas de projet sur cette acquisition ? »

Monsieur le Maire : « Non pas pour l'instant mais je suis en train de faire une opération analogue, d'échange si c'est possible, avec une soulte, tout près de la mairie aussi ».

Monsieur Acker : « Je n'avais pas fini donc merci de me laisser continuer... »

Monsieur le Maire : « C'est moi qui décide qui a la parole, pas vous ! »

Monsieur Acker : « C'est assez impoli d'interrompre les gens, je vous le rappelle ».

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas de leçons de politesse à recevoir de vous ».

Monsieur Acker : « Donc vous n'avez pas de projet sur cette acquisition ? »

Monsieur le Maire : « Pas pour l'instant, je n'ai pas dit qu'il n'y en aurait pas ».

Monsieur Acker : « Et si on n'a pas de sous en poche, on n'en dépense pas donc c'est simple... »

Monsieur le Maire : « Et on laisse partir le bien dans le privé, bien sûr on peut faire comme ça aussi ».

Monsieur Acker : « Vous avez une très mauvaise habitude d'interrompre les gens ».

Monsieur le Maire : « Monsieur Acker, c'est moi qui mène les débats ».

Monsieur Acker : « Dans le cadre de la politesse ».

Monsieur le Maire : « Monsieur Acker, vous n'êtes pas bien placé pour parler de politesse, mon épouse en a fait les frais il y a quinze jours ».

Monsieur Acker : « Là il faudra prendre sur vous ».

Monsieur le Maire : « Vous êtes très mal placé pour en parler ».

Monsieur Lambert : « Monsieur Acker, ce choix est le nôtre, au niveau de l'aménagement des abords de la mairie, nous avons tout le temps, vous avez bien pris du temps pour acheter pour cinq millions de biens, aujourd'hui vous en êtes où au niveau des réalisations ? A la fin de votre mandat vous en êtes où ? »

Monsieur Acker : « Cinq millions de biens c'est cinq millions de patrimoine, ne l'oubliez pas Monsieur Lambert, vous qui êtes financier ».

Monsieur Lambert : « Oui mais sous des stratégies d'agent immobilier ma foi parce que les différences pratiquées au niveau de certains terrains, des acquisitions de terrains peuvent être considérées comme relativement douteuses aujourd'hui par rapport aux prix pratiqués, aux différences de prix, il y a un déséquilibre total à ce niveau-là ».

Monsieur Acker : « Vous faites quoi au Haslen ? Ce n'était pas une belle opération ? »

Monsieur Lambert : « C'est vous qui l'avez menée, c'est vous qui avez mené les actions d'acquisition ».

Monsieur Acker : « Le débat était posé lors de l'élection municipale, vous êtes bien d'accord, nous achetons sans savoir quoi en faire, 6 mois après vous achetez sans savoir quoi en faire, je parlerai déjà du prix, 140 000 €, vous connaissez les prix de l'immobilier et vous surenchérissez sur 160 000 €, vous donnez donc 15 % de plus par rapport à la valeur des Domaines. L'immobilier actuellement n'est pas encore au plus bas, il va encore baisser, ce n'était pas la même situation fin 2008, ni début 2009, il faut le savoir : crise immobilière, crise financière, là je pense que vous survaluez de 15 % alors donnez-moi la raison ».

Monsieur Zottner : « Je voulais juste revenir sur ce fameux projet du Haslen, je peux vous dire ce que nous sommes en train de faire sur le Haslen et je vais essayer de ne pas être trop grossier vis à vis de toi, mais on

est en train de se dépatouiller de toute la merde que vous nous avez laissée avec des écologistes, avec des terrains que vous avez payés trois ou quatre fois le prix pour pouvoir PEUT-ETRE en faire quelque chose, voilà ce qu'on en fait du Haslen. L'autre remarque que je ferai, alors Claude n'était pas parmi nous les six dernières années, je pense que c'est un peu déplacé quand même que tu essayes de nous faire des leçons de morale sur par exemple une acquisition qui fait effectivement aujourd'hui 15 % de plus alors que je me rappelle, car c'est quelque chose qui m'était resté en travers de la gorge, que le CODEC vous l'aviez acheté pour 650 000 €, soit trois fois le prix estimé par les Domaines. Troisième remarque pour faire évoluer un peu le côté financier : le patrimoine quand on le dépense, il ne vaut que si on l'entretient, quand on achète des choses et je prends par exemple la maison Bock pour un certain prix, là aussi largement au-dessus de l'estimation des Domaines et qu'on le laisse pourrir et mourir comme on est en train de laisser faire, merci pour le cadeau ! Ce ne sont pas cinq millions d'euros qui nous restent sur les bras, ce sont cinq millions d'un certain nombre de choses ».

Monsieur Staudenmaier : « Je me rappelle très bien qu'à chaque fois que vous faisiez une acquisition, nous demandions l'estimation des Domaines et le prix auquel vous vouliez acheter. C'était toujours 2 ou 3 fois au-dessus du prix estimé par les Domaines, le CODEC c'était 3 fois plus au moins ».

Monsieur Acker : « Non ».

Monsieur le Maire : « Estimé 260 000, acheté 650 000 € ».

Monsieur Acker : « Vous oubliez le foncier ».

Monsieur Staudenmaier : « Et en plus on vous reprochait toujours d'acheter des choses sans projets, la maison Bock qui devait être une bibliothèque, pour l'instant elle est en train de pourrir, la maison Martin on n'en parle plus... Un jour tu nous avais dit qu'on était des mauvais vendeurs mais nous on n'achète pas pour vendre, on achète pour faire un projet et on a des idées. Vous avez acheté mais pour l'instant vous n'avez rien prouvé non plus ».

Monsieur Acker : « Il est où le projet là ? »

Monsieur le Maire : « Le projet il est de laisser vivre Madame Bertrand dans sa maison aussi longtemps qu'elle pourra ».

Monsieur Acker : « Le CODEC c'était fin 2008, début 2009, la pression immobilière était beaucoup plus importante que maintenant, l'immobilier était à son apogée, consultez les fichiers, regardez les baisses sur l'immobilier, sur l'ancien, sur le neuf. Sur le neuf les bâtiments ont une déperdition de 50 % et de 30 % sur l'ancien. Nous ne sommes plus en 2008, nous ne sommes plus en 2009, tout ce que je veux soulever ce soir c'est que vous allez payer 15 % de plus que l'évaluation des Domaines, point barre ».

Monsieur le Maire : « Moi je vais vous rappeler 3 chiffres : CODEC : estimation des Domaines 260 000 €, acquis à 650 000 €, on aurait très bien pu attendre qu'il y ait une DIA qui se présente dessus pour l'avoir moins cher si on ne voulait pas l'acheter en direct ; la maison Martin : estimation des Domaines 259 000 €, acquise à 395 000 € ; la grange Peter : estimation 38 000 €, acquise à 110 000 €, alors ça ce n'est pas 15 % Monsieur Acker, c'est bien plus que 15 % et je pourrais continuer comme ça avec d'autres exemples, je m'arrêtera là. Alors par sympathie aussi pour Alain parce que son nom, régulièrement est traîné dans la boue alors qu'il n'y est pour rien dans tout ça ».

Monsieur Acker : « Sur le CODEC vous ne parlez que du bâtiment, vous ne parlez pas du foncier alentour, il y a 35 ares ».

Monsieur le Maire : « Moi je vois ce que j'ai eu des Domaines sur la propriété et je vais mettre maintenant ce rapport aux voix ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir le bien immobilier (maison, dépendances et terrain) du 40, rue du Général de Gaulle, cadastrée section 2 parcelle n° 111 de 6.32 ares,**
- **FIXE le prix d'acquisition à 160 000 €, payable sous forme de rente viagère de 602,87 € avec un bouquet initial de 40 000 €,**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.**

Pôle tennistique : point sur le projet (N°2014DEL_0137)

Dans le cadre de la programmation du pôle tennistique et du concours d'architecture qui a suivi, il était prévu de phaser le programme de la façon suivante :

En tranches fermes et phasées :	Deux courts de tennis ouverts en extérieur (objectif 2013) Deux courts de tennis couverts chauffés (objectif 2014/2015) Des équipements (douches et vestiaires) pour l'ensemble des activités. Un « espace de convivialité » et locaux techniques,
tranche conditionnelle	Réalisation d'un troisième court de tennis couvert et chauffé en extension à ceux réalisés dans la tranche ferme
tranche conditionnelle	Tribunes mutualisées donnant sur les courts de tennis
tranche conditionnelle	Deux courts de squash

Par délibération du 25 mai 2013, il a été proposé d'intégrer les tranches conditionnelles 2 et 3 dans la tranche ferme.

Le programme se présente dans ces conditions de la façon suivante :

En tranches fermes et phasées :	Deux courts de tennis ouverts en extérieur (objectif 2013) Deux courts de tennis couverts chauffés (objectif 2014/2015) Des équipements (douches et vestiaires) pour l'ensemble des activités. Un « espace de convivialité » et locaux techniques, Tribunes mutualisées donnant sur les courts de tennis Deux courts de squash
tranche conditionnelle	Réalisation d'un troisième court de tennis couvert et chauffé en extension à ceux réalisés dans la tranche ferme

Le montant des travaux en phase APS se chiffre à 2 912 885.00 € HT (inclus le troisième court couvert pour 500 000 euros).

A cela s'ajoutent les honoraires d'architecture : 440 000 euros (inclus 50 000 euros d'honoraires pour le troisième court).

Soit un total de 3 350 000.00 € HT.

Les 2 courts de tennis extérieurs, correspondant à une partie de la première tranche de travaux, ont été réalisés. A ce jour, cela représente une dépense de 369 000.00 € HT.

Monsieur le Maire fait part de son intention d'arrêter le projet de construction du pôle tennistique tel qu'il se présente à ce jour. Le contexte économique de la commune, la faiblesse des subventions apportées à ce projet et le nombre limité de pratiquants adultes de la discipline conduisent la municipalité à arrêter le projet.

Monsieur le Maire : « Après réexamen avec le cabinet IXO qui a travaillé dessus, on peut éventuellement réduire le coût de 200 000 € en touchant à un certain nombre de choses dont les tribunes en particulier mais en tout état de cause il reste quand même, malgré tout autour de 2 millions et demi de coût d'objectif si on

devait le réaliser. Dans ces conditions, nous avons considéré qu'il n'était pas raisonnable de continuer ce projet. Nous n'aurons probablement les moyens, dans le courant du mandat actuel, de réaliser qu'un seul gros projet, je ne sais pas lequel encore exactement, il me semble difficile de prendre l'option au bout de 6 mois que ce soit le tennis, à la fois parce que ça bloquera définitivement toute possibilité par la suite, compte tenu du montant engagé, à la fois parce qu'en terme d'usage, du nombre de personnes bénéficiaires, cela concerne une soixantaine de pratiquants alors que d'autres projets peuvent concerner des centaines de personnes, et surtout parce que je pense et nous pensons tous autour de la table, pour notre part du moins, que l'objectif principal pour nous en 2015 et au moins sur la première moitié de 2016, voire toute l'année 2016, est de reconstituer les finances communales à un niveau un peu plus acceptable que ce qu'il est aujourd'hui. Donc il nous a semblé totalement déraisonnable de poursuivre ce projet et c'est ce qui vous est soumis ce soir, à votre approbation, et donc j'ouvre la discussion, qui veut intervenir sur cette question du pôle tennistique ? »

Madame Ertz : « Donc si j'ai bien compris il n'y aura pas de courts fermés, l'ancien restera et les enfants continueront à jouer dans le froid ? »

Monsieur le Maire : « Vous avez parfaitement compris ».

Madame Ertz : « Donc vous n'avez pas peur que beaucoup d'enfants ne viennent plus au tennis et qu'à Schweighouse il n'y aura plus de tennis du tout, ça ne vous dérange pas plus que ça ? »

Monsieur le Maire : « Moi entre des projets qui peuvent concerner plusieurs centaines de personnes et des projets qui peuvent concerner quelques dizaines de contribuables, moins de 30 de Schweighouse, je pense qu'il faut savoir faire un choix, après ça que le choix ne soit pas partagé par tous, je peux parfaitement le comprendre, en particulier par les joueurs de tennis, je peux parfaitement l'admettre et le comprendre mais à un moment donné, faire de la politique c'est aussi savoir faire des choix. Et c'est aussi, et même si ça fait un peu mal de le rappeler, que cette option figurait dans notre programme, ce n'est pas une découverte ce qui est arrivé ce soir sur notre table, nous avons été extrêmement clairs, à la fois Claude Lambert et à la fois nous sur ce sujet-là ».

Monsieur Acker : « Vous parlez d'une soixantaine de membres, je sais qu'actuellement il y a 45 enfants à l'école de tennis, pour ma part vous condamnez le tennis à Schweighouse ».

Monsieur le Maire : « Je ne condamne rien du tout, il y a deux courts découverts qui sont parfaitement opérationnels aujourd'hui, je n'ai pas dit qu'on ne ferait jamais de tennis, je n'ai jamais dit ça, vous ne m'avez pas bien entendu si vous avez cru entendre ça, j'ai dit que dans les deux ans à venir il n'est pas possible de se lancer dans une opération pareille ».

Monsieur Zottner : « Nous ne condamnons pas le tennis parce que nous avons vu le Président du tennis avec l'adjoint aux sports il y a huit jours pour lui annoncer effectivement la non-construction, ce qui n'est d'ailleurs pas une surprise, Monsieur le Maire le rappelait, que c'était dans notre programme pour les élections, et lui faire un certain nombre de propositions sur la suite ou l'entretien ou la rénovation, peu importe le terme qu'on met, pour qu'effectivement le tennis puisse encore continuer jusqu'à ce que les finances communales, donc on parle plutôt de 2017, 2018, 2019, nous le permettent. Moi ce qui m'étonne un peu, mais je ne ferai que cette remarque-là sur le tennis, c'est que ça a l'air de vous chagriner grandement, je voudrais quand même, sans vouloir plus polémiquer que ça sinon on va encore m'en tenir rigueur, vous dire que vous aviez quand même six ans pour faire un tennis, c'était dans votre programme, vous avez eu à plusieurs reprises les finances nécessaires pour le faire et vous avez tardé ou raté l'opportunité et maintenant comme nous appliquons notre programme, parce que les finances nous ne le permettent pas, ça a l'air de vous offusquer grandement, donc je pourrais peut-être vous retourner la question, pourquoi n'avez-vous pas fait de tennis si ça vous semble être un projet aussi important que ça ? »

Monsieur Acker : « Parce que nous avons hérité nous aussi de bâtiments communaux vétustes, de voiries vétustes et d'autres choses encore, voilà ma réponse. Donc vous allez voté ce soir contre le projet sur lequel nous avons travaillé ensemble avec le tennis club pendant six ans, permettez-moi symboliquement de poser une balle de tennis devant moi en mémoire de tous les enfants qui ne joueront plus au tennis à Schweighouse ».

Monsieur Lambert : « Je me permets de vous rappeler Monsieur Acker une chose très intéressante, au lendemain de la renégociation du prêt indexé, ce prêt vous a permis d'avoir trois millions en renégociation par la Caisse d'Epargne, après cela vous aviez annoncé la réalisation du tennis il me semble bien, donc qu'est-ce qu'il est advenu des trois millions ? Vous êtes arrivés avec ces trois millions à faire les courts extérieurs, il fallait vous focaliser sur un objectif en matière d'investissement mais pas vous égarer, déséquilibrer les finances à ce point-là. A un certain moment il faut avoir une certaine sagesse dans la gestion des biens et des fonds publics, c'est ce que vous n'aviez pas ».

Monsieur Zottner : « Je voudrais aussi corriger des contre-vérités que Monsieur Acker nous lance à tout bout de champs, c'est vrai que vous avez retrouvé une école primaire qu'il fallait refaire, c'est vrai que vous avez retrouvé des voiries que vous deviez refaire et qu'on finance quand même à travers la COM COM en ne reversant que 25 % mais je vous rappelle, et vous le verrez au point suivant, que nous aussi on trouve encore des écoles qui ne sont pas refaites et nous aussi nous retrouvons encore des voiries qui ne sont pas refaites, par contre ce que vous avez omis de dire c'est que vous en 2008 vous avez trouvé une situation avec 1 300 000 € en caisse avec un budget excédentaire et nous avons trouvé 0 € ou presque en caisse avec un déficit de 450 000 € et avec 9,7 millions d'encours de dettes, alors ça n'est pas du tout, et je ne suis pas non plus un grand financier, la même situation ».

Monsieur Lambert : « Vous savez ce que ça représente en remboursement d'annuités ? »

Monsieur Acker : « Répertoriez un petit peu tous les chantiers qui ont été faits en six ans et vous verrez bien qu'à un moment donné il faut bien dépenser l'argent qui n'avait pas été dépensé auparavant. Une école à laquelle on n'avait pas touché pendant 40 ans, c'est inacceptable, il fallait le faire, il fallait faire l'impasse sur le tennis, nous l'avons fait pour les enfants, pour les enseignants et pour Schweighouse. Dites-moi comment vous faites pour faire des investissements sans dépenser de l'argent ? »

Monsieur Lambert : « Vous aviez un rythme d'investissement trop élevé, vous n'avez jamais mesuré l'impact sur les finances publiques, c'est ça qui est très grave. Dix millions pratiquement de dettes, le rythme actuel qu'on peut avoir en matière d'investissement c'est 1,5 millions maximum, vous étiez bien au-dessus ».

Monsieur Acker : « Vous ne mettez jamais en rapport le patrimoine que vous avez et ce que vous allez en faire, surtout avec le Haslen ou avec le Krautgarten. Vous ne le mettez jamais en face, il y a d'un côté les dépenses, d'un autre côté il y a les recettes, vous avez encore de l'argent pour faire un viager, vous avez encore de l'argent pour investir, ne dites pas que la commune est ruinée ».

Monsieur Lambert : « En février 2016, nous aurons à rembourser un prêt in fine de 700 000 €, en 2017 un autre prêt in fine de 1 000 000 €, ça fait 1 700 000 € à sortir, je viens de vous dire qu'on peut adopter un rythme de croisière en matière d'investissement de 1 500 000 € donc il faut déjà préparer le remboursement de ces 2 prêts in fine, on ne fera rien d'autre pratiquement ».

Monsieur Zottner : « Moi je désapprouve cette façon de toujours taper sur les anciens, c'est vrai que vous avez dû faire des écoles, ce que vous avez oublié de dire c'est que vous êtes tombés effectivement sur les années de mandature où il fallait mettre en conformité un certain nombre de choses et Dieu sait que les règlements en 40 ans évoluent. C'est vrai que l'Etat a mis la pression sur un certain nombre de communes et autres organismes pour mettre en conformité, il y a eu des diagnostics de faits, les choses on ne savait pas les faire, voilà elles étaient à faire et donc nous continuerons mais ce n'est pas pour autant qu'avant rien n'avait été fait et que vous avez été les sauveurs de la commune pendant six ans ».

Monsieur Acker : « Merci de reconnaître qu'on a fait le sale boulot pour vous ! »

Monsieur le Maire : « Vous n'avez pas fait de sale boulot pour nous du tout, moi par contre comme je suis respectueux de ce qui est inscrit dans les procès-verbaux des conseils municipaux, je vais vous lire une remarque dans un procès-verbal que j'ai retrouvé. Mais une remarque qui ne vient pas de moi ni d'un membre de l'opposition, c'est une remarque de quelqu'un qui venait de votre propre majorité de l'époque : « Moi je me demande comment on va financer ça », en parlant du tennis, réponse du Maire : « par l'emprunt », « mais vous vous rendez compte c'est tout de même 3 millions d'euros et d'après le DOB j'arrive même à 3,5 millions, oui TTC, cela ne va profiter qu'à quelques personnes ». Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est un membre de votre majorité de l'époque et celui qui savait le mieux compter de tous. Ensuite pour le financement, avant les 3

millions d'emprunt, l'adjoint aux finances : « pour les autres investissements que l'on fera si vous réfléchissez bien vous avez 115 000 € plus la taxe locale d'équipement plus le fonds de compensation de TVA », etc... ça fait un peu juste pour financer 3 million ou 3,5 millions ».

Monsieur Acker : « Vos piques de temps en temps, tous les quarts d'heures, toutes les 20 minutes commencent à nous exacerber ».

Monsieur le Maire : « Moi je ne fais que lire un procès-verbal, ce ne sont pas des piques ».

Monsieur Acker : « Prenez un peu de hauteur Monsieur le Maire » ;

Monsieur le Maire : « Je cite celui qui est de loin le plus compétent en matière de financement ».

Monsieur Acker : « Celui qui savait le mieux compter... franchement... »

Monsieur le Maire : « Oui celui qui était de loin le meilleur spécialiste des finances ».

Monsieur Acker : « Non celui qui savait le mieux compter, j'espère que ce sera dans le procès-verbal, vous avez dit celui qui savait le mieux compter ».

Monsieur le Maire : « Oui et j'assume ce que je dis ».

Monsieur Eppinger : « A force de vouloir faire l'Ivanhoé de Schweighouse et à vous battre contre des moulins à vent, vous finirez Don Quichotte Monsieur Acker ! Petit conseil en passant : vous devriez aussi prendre un peu plus de hauteur. Je reviens sur le tennis, moi je me demande simplement comment vous l'auriez financé ? Vous aviez un prêt de 3 millions, ils sont où ? Je vous signale quand même qu'au départ on avait annoncé 2 millions, 2,5 millions et on sait toujours comment ça se termine avec les travaux, ça augmente, alors au fil des conseils municipaux c'était 3 millions puis 3,5 millions. Quand nous sommes arrivés il ne restait plus que 400 000 €, où est l'argent ? Ça fait juste deux ou trois conseils municipaux que je demande et on ne m'a jamais répondu, soit dit en passant. Ensuite moi je parlerai de politique en général, qu'est-ce que la politique ? La politique c'est l'art aussi de faire des choix pour sa cité et des choix vous en avez fait, voilà, nous on va également en faire, on est en train d'en faire un ce soir, par contre à un moment il faut quand même arrêter et garder les pieds sur terre et regarder derrière soi et peut-être un peu balayer devant son paillason. Vous avez critiqué le viager et le viager là c'est deux tours potagères ! »

Monsieur Acker : « On ne critique pas le viager, vous n'avez pas compris, on a tous voté pour ».

Monsieur Eppinger : « Non mais vous parlez d'acquisitions etc..., d'économies, moi j'en parle d'économies, là il y en a une entre autres donc par rapport au tennis, à un moment la commune investit aussi dans des services, les habitants payent des impôts et il y a un service en retour. A qui profite le tennis ? 60 personnes. On met ça à côté d'un investissement futur qui pourrait être fait dans un autre secteur et qui pourrait profiter à plus de monde ».

Monsieur Acker : « L'athlétisme par exemple ? »

Monsieur Eppinger : « Alors si vous voulez parler d'athlétisme parce qu'il y en a eu des promesses dans votre campagne municipale : tennis, athlétisme, terrain synthétique, alors comment vous vouliez financer les trois ? Voilà moi je vous le demande avec 400 000 € en caisse ? »

Monsieur Acker : « Pour la tour potagère tu as raison, relis les comptes-rendus du Conseil Municipal et ne me parle plus de cette tour potagère parce que tu devrais savoir qu'en tant qu'adjoint j'avais voté contre cette acquisition, donc dès que tu parleras de tour potagère tu parleras aux gens qui ont voté pour, est-ce que c'est bien clair ? »

Monsieur le Maire : « Alors pour que ce soit toujours aussi clair, Mickaël avant que tu ne répondes, j'ai retrouvé aussi une abstention de l'un de vous qui siège aujourd'hui ici sur le tennis, alors allons au bout de la logique, il y a des gens dans le groupe qui ont voté contre, il y en a d'autres qui se sont abstenus ».

Monsieur Eppinger : « Je vous reconnais cette qualité Monsieur Acker mais j'aurais espéré que vous dénonciez à l'époque les irrégularités qu'il y a eu avec la tour potagère. Alors même que la délibération n'avait pas été votée en Conseil Municipal, elle était déjà arrivée à la mairie de Schweighouse et après elle a pourri pendant deux ans sous des bâches. Et certains conseillers municipaux avaient eu pendant le week-end de longs appels pour s'assurer du vote positif donc s'il vous plaît Monsieur Acker ».

Monsieur Acker : « Je crois que là-dessus si vous avez des choses à dire, dites-les ou attaquez ça en justice parce que c'est très facile de lancer des choses en l'air pendant un Conseil Municipal pour que demain ce soit dans tout le village et que ça parte en ragot. Dénoncez-le, faites ce qu'il y a à faire juridiquement parce que c'est très facile de dire « j'ai entendu dire que..., j'ai vu ceci, cela..., j'ai fait ceci, cela... », faites-le mais correctement, ayez ce courage-là ».

Monsieur Eppinger : « Ce courage-là je l'ai parce qu'il y a des gens qui ont vu arriver la tour potagère deux semaines avant la délibération ».

Monsieur Acker : « Attaquez la délibération en justice ».

Monsieur Eppinger : « C'est tout simple et je n'ai plus envie de m'énerver, aujourd'hui il faut aussi retrouver de l'apaisement. Moi je vous ai reconnu cette qualité, voilà, il les avait pour voter contre, je l'ai apprécié, je le reconnais. Par contre vous connaissez également certaines façons de faire qui ne correspondent pas forcément aux valeurs que vous défendez en Conseil Municipal actuellement ».

Monsieur Acker : « Les façons de faire sont légales ou illégales, si elles sont illégales, il faut les dénoncer au Tribunal Administratif ou un autre tribunal. Faites-le, ayez ce courage-là Monsieur Eppinger ».

Monsieur le Maire : « Monsieur Acker, vous devriez savoir très bien que c'est une affaire qui remonte à un certain temps et qu'il n'est plus possible aujourd'hui d'attaquer au tribunal ».

Monsieur Acker : « Alors n'en parlez plus ».

Monsieur le Maire : Monsieur Acker, Monsieur Eppinger a le droit de parler de ce qu'il veut, vous savez très bien. Pour revenir sur vos grandes qualités juridiques, quelle a été la suite de vos rodomontades du mois d'avril sur la légalité ? La requête de Monsieur Schmitt est rejetée, c'est ça qu'il y avait dans le jugement du Tribunal Administratif du mois de juin. Alors je vais quand même, pour essayer de concilier tout le monde, citer mon prédécesseur, ce sera au même niveau Monsieur Acker, ça vous fera plaisir, et c'est l'une de ses déclarations lors du Conseil Municipal du 27 mai 2013 : « c'est un projet qui se fera après les élections, si mon équipe ou une autre ne trouve pas les moyens pour le financer, on l'arrêtera », ce n'est pas moi qui le dit, c'est mon prédécesseur, c'est dans le procès-verbal, donc aujourd'hui on en est simplement arrivé à ce point-là, donc je ne fais qu'emboîter le pas d'une certaine manière à la proposition qui a été faite à l'époque ».

Monsieur Acker : « La seule chose que je regrette c'est que vous ne proposiez pas de plan B au tennis club, simplement des poses éventuelles de rustines, sachez que je connais bien ce bâtiment, que ce bâtiment est hors normes donc il va bien falloir le fermer ou alors investir quelque peu dans l'électricité, dans la bâche, dans la couverture parce qu'à un moment donné ce bâtiment deviendra impraticable et même pas à la fin de cet hiver. Les tableaux électriques sont ouverts, toutes les personnes peuvent y accéder donc à un moment donné il faudra soit le fermer parce qu'il n'est plus aux normes, soit le remettre aux normes et ce sera encore de l'argent dépensé. Nous ne voulions plus mettre un million dans ce tennis, ni pour un changement de lampe ni pour une accessibilité ni pour une conformité électrique ou autre, nous avons décidé de l'enlever et de faire quelque chose de correct, ce qui aurait dû être fait à l'époque au niveau du club-house du foot en y rattachant évidemment le synthétique, c'était ce qu'il fallait faire parce que d'avoir un projet c'est bien mais avoir un club-house pour y faire quoi ? Le seul sport que vous pourriez y faire c'est jouer au babyfoot. Il fallait absolument en 2005, 2006 rajouter ce terrain synthétique que tout le monde attendait à cette époque-là, d'autres villages l'ont fait entre temps, Ohlungen, Wittersheim, ils nous ont tous dépassés et lorsqu'on ne boucle pas les projets définitivement, et bien c'est ce qui arrive au football club actuellement, aux footballeurs de Schweighouse malheureusement parce que le projet du football club à l'époque a été bâclé. On parlait d'un bâtiment qui devait valoir 1,5 millions, il a fini à 2,4 millions, vous pouvez vérifier n'importe où surtout au niveau de votre trésorerie, ce sont des chiffres qu'on m'avait transmis à l'époque et vous devriez les retrouver. A un moment

donné il faut se donner le courage d'y aller mais pas de faire les choses à moitié, actuellement vous ne faites même pas les choses à moitié ».

Monsieur Zottner : « Je ne comprends pas du tout la dérive qui nous amène au terrain synthétique du foot parce que ça n'a rien à voir avec le tennis, surtout qu'en 2008 vous vous êtes empressés au niveau du nouveau budget que vous aviez fait, de sucrer le terrain synthétique, mais bon de là à penser que c'était une action politique à l'encontre de l'ancien président du foot, il n'y a qu'un pas et je ne le franchirai pas. En ce qui concerne le tennis, nous avons rencontré, parce que nous ne pouvons pas réaliser ce projet sous sa forme initiale, le président et un certain nombre des membres du comité, pour faire un certain nombre de propositions, elles sont sur la table, nous attendons donc que les dirigeants du tennis club se prennent en main et nous disent comment ils voient la suite et nous serons prêts, s'ils sont prêts à continuer, à faire un certain nombre de choses et je ne parlerai pas là de détails techniques d'électricité ou de choses comme ça, je pense que nous aussi on sait ce qu'il faut faire comme travaux là-dedans et si le projet peut se faire on sera derrière mais pas à 3 millions ».

Monsieur Staudenmaier : « Je voudrais juste revenir sur ce qu'a dit Mickaël tout à l'heure, je crois quand même me rappeler qu'à un moment tu nous parles de faire des procédures judiciaires et de faire les démarches correctement, je crois qu'à un moment nous on se demandait pourquoi il y avait 12 recours différents qui concernaient des personnes ou autre donc je pense que nous de notre côté, on est là pour unir et on est là pour construire, nous sommes constructifs et nous n'avons pas d'énergie à griller pour ce genre de choses ».

Monsieur Acker : « Donc vous avez réglé tous ces recours ? »

Monsieur le Maire : « Non mais je viens ce matin de régler le deuxième ».

Monsieur Acker : « Il y en a d'autres qui vous arriveront ».

Monsieur le Maire : « Peut-être, ça fait partie de la vie d'élu ».

Monsieur Staudenmaier : « Qu'on va hériter ou qui arriveront ? »

Monsieur Acker : « C'est vous qui allez les générer ».

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'accepter l'arrêt du projet de construction du pôle tennistique dans la première tranche au niveau des courts de tennis extérieurs,
- D'approuver l'arrêt de la mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet IXO Architecture et ses cotraitants et d'autoriser le Maire à régler toutes les conséquences financières liées à l'arrêt des contrats de maîtrise d'œuvre en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 21 voix pour et 6 contre (M. Bock + procuration M. Logel, M. Acker, Mme Fève, Mme Ertz et Mme Seel),

- **ACCEPTÉ** l'arrêt du projet de construction du pôle tennistique dans la première tranche au niveau des courts de tennis extérieurs,
- **APPROUVE** l'arrêt de la mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet IXO Architecture et ses cotraitants et d'autoriser le Maire à régler toutes les conséquences financières liées à l'arrêt des contrats de maîtrise d'œuvre en cours.

Ecole maternelle du Bocksberg : programme d'investissement 2015 (N°2014DEL_0138)

Un diagnostic énergétique a été réalisé sur les bâtiments communaux en 2009 par la société Anetame. A partir de ce diagnostic, il a été possible de catégoriser les bâtiments dont les déperditions énergétiques sont les plus importantes.

Le premier bâtiment qui a fait l'objet de travaux a été l'Ecole du Moulin.

Il convient désormais d'engager des travaux sur l'école du Bocksberg. Les travaux consistent essentiellement à une mise aux normes énergétiques concernant les ouvrants, façades et toitures, et la mise en œuvre de systèmes intelligents de gestion énergétique.

Les travaux sont estimés, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, à 220 000.00 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier des subventions du Conseil Général du Bas-Rhin, mais aussi du PAP, Plan d'Accompagnement de Projet porté par GRDF pour la construction de la ligne THT Haguenau Batzendorf.

Ces travaux se dérouleront durant l'année 2015.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le lancement du projet de rénovation de l'école du Bocksberg, dans sa première phase consistant en une réhabilitation énergétique,
- D'approuver l'enveloppe financière de 220 000.00 € HT,
- D'autoriser le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels et notamment GRDF,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre afférents à ce projet.

Madame Seel : « Les travaux débuteront à quel moment parce que les deux maternelles seront quand même réunies normalement pour la rentrée de septembre 2015, c'est ce qu'on nous avait dit ? Donc c'est vrai que si les travaux se font en même temps que tous les enfants sont dans le bâtiment, ça risque d'être compliqué ».

Monsieur Zottner : « Il faudra dans un premier temps inscrire ces travaux au budget 2015, après il faudra lancer les consultations pour des travaux nous l'espérons prévus pendant les grandes vacances, entre juillet et août, pour une reprise de l'école début septembre ».

Monsieur le Maire : « Je tiquais juste sur la date de réunion des deux écoles que vous évoquiez parce que c'est une date qui n'est pas figée pour l'instant, elle sera probablement plus tardive que celles que vous avez évoquée ».

Monsieur Bock : « Au sujet de ces travaux, on avait déjà commencé à chercher à l'époque où ce serait le plus contraignant pour l'école du Bocksberg. Pendant qu'on a fait les travaux à l'école du Moulin on avait bien conscience qu'il fallait remplacer les portes et les fenêtres, faire la remise aux normes électriques comme dans tous les bâtiments communaux d'un certain âge, ça de toute façon on y échappera pas. C'est vrai que dans les écoles c'était là où c'était le plus flagrant, la dépense énergétique, on avait fait faire un diagnostic il y a quelques années et ce sont les écoles du Moulin et du Bocksberg qui avaient le plus mauvais diagnostic ».

Monsieur Zottner : « Je confirme ce que tu dis, par rapport à ce diagnostic énergétique, les travaux de 2015 se situeront essentiellement dans les économies d'énergie c'est à dire que concrètement sur le terrain, il faudra remplacer des fenêtres et des portes et s'attaquer à l'isolation sous-toiture où pratiquement plus rien n'existe non plus. C'est l'un des bâtiments qui consomme le plus d'énergie sur la commune ».

Monsieur Bock : « Je pense qu'un jour il y avait une isolation sur le toit mais au fil des années elle a dû se désagréger, comme ça arrive souvent dans les maisons où il y a des courants d'air, c'est pour ça qu'actuellement il ne doit plus rester grand chose, si ce n'est rien ».

Monsieur le Maire : « C'est le deuxième bâtiment le plus énergivore suivant l'étude que vous évoquiez à l'instant, après l'école primaire qui est en voie de règlement et le troisième c'est la mairie ».

Monsieur Acker : « On est vraiment désolé de ne pas avoir pu réhabiliter tous les bâtiments communaux en six ans ».

Monsieur le Maire : « Non vous avez fait des coups de peinture sur la mairie ! »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le lancement du projet de rénovation de l'école du Bocksberg, dans sa première phase consistant en une réhabilitation énergétique,**
- **APPROUVE l'enveloppe financière de 220 000.00 € HT,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels et notamment GRDF,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre afférents à ce projet.**

RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des effectifs (N°2014DEL_0139)

La Commission Administrative paritaire a émis un avis favorable en séance du 14 octobre 2014 aux propositions de tableau des promouvables (pour les agents non soumis à la condition de réussite à un examen professionnel).

Afin de pouvoir nommer les agents, il appartient maintenant au Conseil Municipal de créer les postes correspondants à ces avancements.

Un adjoint technique principal 1^{ère} classe étant nommé sur un grade d'agent de maîtrise, il est donc proposé de créer au 1^{er} décembre 2014 un poste d'agent de maîtrise.

Un adjoint technique principal 2^{ème} classe étant nommé sur un grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, il est donc proposé de créer au 1^{er} décembre 2014, un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe seront supprimés de façon concomitante du tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la création et suppression des postes susmentionnés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein et d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps plein et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2014.**

CULTURE

Le Festival du Conte *Au fil des Animaux* (N°2014DEL_0140)

Le conte joue un rôle essentiel dans la transmission de la mémoire collective et des valeurs d'une société. Il est un médiateur transculturel et transgénérationnel. En effet, il s'adresse à tous, des jeunes enfants aux seniors. Il encourage la générosité réciproque de la parole donnée comme de l'écoute offerte.

Souhaitant contribuer à une meilleure connaissance et transmission du conte dans le Nord du département du Bas-Rhin et sortir le conte de ses lieux traditionnels d'écoute que sont les bibliothèques et médiathèques, la commune de Schweighouse-sur-Moder organise depuis 2010 un festival mêlant conte, musique et animations pour un public familial.

La fréquentation globale du festival a augmenté de 15% passant de 3044 spectateurs en 2013 à 3501 en 2014. Le questionnaire destiné au jeune public permet de noter une évolution de la typologie des spectateurs et de mieux cerner les attentes des festivaliers :

- L'origine géographique s'élargit à un rayon de 30 kilomètres autour de la commune pour 43% d'entre eux. 35% viennent de Schweighouse-sur-Moder contre 44% en 2013. Les autres communes de l'intercommunalité représentent 22% du jeune public mais les Haguenoviens sont peu présents.
- Les enfants fréquentant le festival ont entre 4 et 12 ans. 16% d'entre eux fréquentent le festival depuis sa première édition et 51% découvrent le festival pour la première fois.
- 88% d'entre eux plébiscitent le festival mais à partir de 10 ans, ils n'y trouvent plus leur compte.
- En raison de leur âge, ils déclarent préférer les animations aux spectacles et concerts, les enfants étant spontanément attirés par le jeu.

Ce bilan permet de dégager des pistes de réflexion sur la fréquentation du festival par les habitants de Schweighouse-sur-Moder et de l'intercommunalité ainsi que sur la recherche de nouveaux partenaires financiers.

Fort de ce bilan, la commune de Schweighouse-sur-Moder organisera du 4 au 7 juin 2015 la sixième édition du Festival *Au fil des animaux*.

Les axes stratégiques du festival 2015

La municipalité recentrant sa politique culturelle et éducative sur l'enfance et la jeunesse, le Festival *Au fil des animaux* mettra également l'enfant au centre de ses axes stratégiques qui se déclinent de la manière suivante :

- Permettre aux enfants de voir, comprendre et pratiquer dans le domaine des arts et des arts de la parole,
- Soutenir la création dans le domaine des arts de la parole à destination du jeune public,
- Renforcer le rayonnement interne et externe de Schweighouse-sur-Moder par le biais du festival.

Les objectifs de l'édition 2015

Faisant suite au bilan de l'édition 2014 et suivant les nouveaux axes stratégiques, l'édition 2015 centrera ses actions selon les trois objectifs suivants :

- Faire des enfants de véritables acteurs du festival,
- Equilibrer la programmation entre spectacles et animations à destination des familles et de leurs enfants entre 3 et 10 ans,
- Renforcer la visibilité du festival.

En 2015, le festival suivra le fil des animaux à travers les mythes, légendes, contes et fables avec la volonté de développer l'imaginaire des enfants mais également de les sensibiliser à la protection de la faune.

Bénéfices attendus

Par le biais des actions qui seront entreprises lors de cette 6^{ème} édition du festival *Au fil des animaux*, la municipalité espère à la fois renforcer le rayonnement interne et externe de la commune dans le domaine culturel et susciter l'envie des habitants de la commune et de l'intercommunalité de fréquenter le festival.

Le budget prévisionnel de l'édition 2015 du Festival du Conte s'élève à 46 400 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'ouverture des crédits affectés au festival 2015 à hauteur de 46 400 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire et l'Adjointe à la Culture à signer tout acte afférent à l'organisation du Festival du Conte 2015,
- D'autoriser le Maire et l'Adjointe à la Culture à soumettre des demandes de subventions aux partenaires institutionnels à hauteur de 4 000 € à la Région Alsace, 5 000 € au Conseil Général du Bas-Rhin, et 2 180 € au SIVOM de Schweighouse-sur-Moder.

Monsieur Acker : « Je suis membre de la commission culture et il m'a été confirmé que ce budget est en augmentation de 8,5 % ».

Madame Chaudron : « C'est vrai mais on vous a expliqué aussi que tout dans la vie augmente, les contrats de cession augmentent, j'ai les chiffres sous les yeux, à peu près de 100 €, on a d'autres charges comme l'hébergement qui augmente également, c'est le cours de la vie et le souci c'est qu'à l'heure actuelle, les subventions comme partout baissent et par rapport à cette année, pour l'année prochaine on table sur des subventions que nous sommes sûrs d'avoir et qui seront de 6 000,85 € alors que cette année le festival a eu 9 405 € de subventions, alors qu'au départ en prévisionnel étaient prévus 14 445 €. Donc le festival 2014 a eu encore moins de subventions que ce qui était prévu au départ. Ici nous essayons vraiment de partir sur le réel et si on arrive à rayonner et à s'associer pour trouver des financeurs, on arrivera sûrement encore à faire baisser le coût du festival, ce qui est notre but ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ouverture des crédits affectés au festival 2015 à hauteur de 46 400 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et l'Adjointe à la Culture à signer tout acte afférent à l'organisation du Festival du Conte 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et l'Adjointe à la Culture à soumettre des demandes de subventions, aux partenaires institutionnels à hauteur de 4 000 € à la Région Alsace, 5 000 € au Conseil Général du Bas-Rhin, et 2 180 € au SIVOM de Schweighouse-sur-Moder.

Projet d'accueil d'une résidence de création de la compagnie Les Zanimos (N°2014DEL_0141)

En centrant sa politique éducative autour de l'enfant et de la jeunesse, la municipalité souhaite non seulement permettre aux enfants de suivre un véritable parcours d'éducation à la culture et aux arts mais également soutenir les artistes qui développent des projets jeune-public.

La Commission Culture qui s'est réunie le jeudi 30 octobre 2014 propose de soutenir la compagnie strasbourgeoise Les Zanimos, dont le travail est basé sur la marionnette, dans la création d'un spectacle petite forme. Ce spectacle basé sur l'album jeunesse « l'agneau qui ne voulait pas être un mouton » s'adressera aux enfants de la grande section de maternelle jusqu'au CM1 et pourra être accueilli dans tous les lieux non équipés, ce qui permettra sa diffusion au plus proche des habitants (écoles, point lecture, bibliothèque, centre de loisirs...).

Le soutien prendrait la forme de :

- Dix jours de résidence au Théâtre de Poche de la Villa en y associant une classe de CM1/CM2 comme premier regard sur le processus de création,

- Une captation vidéo pour la création d'une « bande-annonce » du spectacle,
- Une représentation de sortie de résidence,
- Une tournée de cinq dates dans les écoles du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder, chaque représentation étant associée à une action pédagogique.

Cette résidence permettrait à la commune de Schweighouse-sur-Moder de se positionner comme soutien à la création. Elle permettrait également de valoriser la Bibliothèque municipale et son lieu unique, le Théâtre de Poche.

Le budget de cette résidence est en cours d'élaboration et ferait partie intégrante du budget de la saison culturelle 2015-2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la poursuite de l'élaboration de ce projet de résidence,
- D'autoriser Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe à la Culture à signer tout acte afférent à la mise en place de cette résidence,
- D'autoriser Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe à la Culture à soumettre des demandes de subventions aux partenaires le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE la poursuite de l'élaboration de ce projet de résidence,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe à la Culture à signer tout acte afférent à la mise en place de cette résidence,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe à la Culture à soumettre des demandes de subventions aux partenaires le cas échéant.**

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Subventions à verser aux associations (N°2014DEL_0142)

Monsieur Meder présente le détail des subventions versées cette année aux associations concernées établies selon les critères définis.

Nom de l'association	Subvention à verser
Football Club Schweighouse	3 784 €
Union Sportive	8 919 €
Basket Club BC SO	3 487 €
Cercle Catholique FIDELITAS	2 639 €
Tennis Club	1 110 €
Energym Schweighouse	3 004 €
AAPPMA (Pêche)	2 885 €
Arts Martiaux	1 539 €
Association du Foyer de la Paroisse Protestante	2 633 €
TOTAL	30 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de verser les subventions aux différentes associations (tel que défini ci-dessus) pour un montant total de 30 000 €.

Monsieur le Maire : « Depuis l'année dernière les critères d'attribution n'ont pas changé ».

Monsieur Acker : « La commune verse une subvention aux associations qui encadrent des enfants, qui ont des encadrants, la subvention est versée pour les jeunes jusqu'à 21 ans selon les critères que nous avons mis en place donc vous venez de confirmer que les critères n'ont pas changé ».

Monsieur le Maire : « Il y a une partie de l'aide qui va aux propriétaires de locaux et qui représente 20 % de la totalité ».

Sortie de M. Bock, président des Arts Martiaux et de M. Seel, président du Cercle Catholique Fidelitas.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser les subventions suivantes pour un montant total de 30 000 € :**

Nom de l'association	Subvention à verser
Football Club Schweighouse	3 784 €
Union Sportive	8 919 €
Basket Club BCSO	3 487 €
Cercle Catholique FIDELITAS	2 639 €
Tennis Club	1 110 €
Energym Schweighouse	3 004 €
AAPPMA (Pêche)	2 885 €
Arts Martiaux	1 539 €
Association du Foyer de la Paroisse Protestante	2 633 €
TOTAL	30 000 €

Ecole élémentaire du Moulin

Classe musicale à la Hoube (N°2014DEL_0143)

Monsieur Staudenmaier fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la directrice de l'école élémentaire du Moulin concernant le projet « classe musicale à la Hoube » qui aura lieu du 26 au 31 janvier 2015 et qui concerne 58 élèves de Schweighouse.

Monsieur Staudenmaier propose d'attribuer la subvention habituelle soit 9 € par enfant et par jour, soit un montant de 3 132 € et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 3 132 € à l'école élémentaire du Moulin.**

Classe découverte à Quieux (N°2014DEL_0144)

Monsieur Staudenmaier fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la directrice de l'école élémentaire du Moulin concernant le projet « classe découverte à Quieux » qui aura lieu du 13 au 17 avril 2015 et qui concerne 61 élèves de Schweighouse.

Monsieur Staudenmaier propose d'attribuer la subvention habituelle soit 9 € par enfant et par jour, soit un montant de 2 745 € et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 2 745 € à l'école élémentaire du Moulin.**

Subventions pour séjours pédagogiques (N°2014DEL_0145)

Monsieur Staudenmaier rappelle au Conseil la délibération prise en Conseil Municipal du 17 septembre 2012 relative à la modification des conditions de subventionnement aux collèges. En effet à compter de la rentrée 2012/2013, le système de financement des voyages scolaires concernant les élèves du secondaire a été changé. Les parents des élèves de Schweighouse (liste jointe) ont demandé directement à la mairie les subventions afférentes aux voyages scolaires de leurs enfants sur présentation d'une attestation de participation de l'établissement. La commune participe à hauteur de 7 € par enfant et par jour. 17 élèves sont concernés pour un montant total de 777 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux parents d'élèves qui en ont fait la demande pour un montant total de 777 €.

Madame Ritt : « Est-ce que tous les parents concernés ont effectivement fait la demande à la mairie ou est-ce qu'il y en a qui ne l'ont pas faite ? »

Monsieur Staudenmaier : « Non pas tous, il y a une demande qui doit être faite par les parents, s'ils la font ils sont subventionnés et s'ils ne la font pas, il n'y aura pas de subvention. Et tous les parents ont été informés ».

Monsieur Zottner : « La modification qui a été mise en place il y a deux ou trois ans c'est qu'en fait pour pouvoir toucher des subventions il faut qu'il y ait une demande individuelle et donc il y a des gens qui ont envie de demander et d'autres pas ».

Monsieur Staudenmaier : « L'information a été donnée au niveau des classes, les professeurs ont relayé l'information ».

Madame Seel : « Pour avoir été concernée un jour je peux vous dire clairement que certains parents ne font pas la démarche parce que ça fait 35 € et que du coup ils sont obligés de faire toute une démarche alors qu'à l'élémentaire ça se fait automatiquement, c'est pour ça certainement qu'il y a des parents qui ne se déplacent pas. C'est seulement 7 € par jour pour les collégiens et sachant que les séjours coûtent parfois trois fois plus cher que ceux de l'élémentaire, c'est vrai que les parents trouvent ça parfois un peu dérisoire ».

Monsieur Staudenmaier : « A un moment c'était les collèges qui faisaient les demandes et ils n'ont plus voulu le faire donc maintenant c'est au choix des parents de faire la demande. Si 35 € ce n'est pas beaucoup pour eux, il y en a qui nous font des demandes pour moins ».

Madame Seel : « Oui après c'est vrai que ça complique la chose pour les collèges vu que ce sont des élèves qui viennent de tous les villages alentours et que ce sont des démarches administratives monstrueuses. Ça simplifie les choses que chaque parent aille dans sa commune demander sa subvention et puis le Conseil Général ne subventionne pas derrière comme pour l'élémentaire ».

Monsieur le Maire : « Voilà je crois que c'est ce qu'il fallait rajouter, en réalité normalement les écoles ça devrait être les communes, les collèges normalement ça devrait être le Conseil Général et les lycées normalement ça devrait être les régions. Or il y a un mélange effectivement au niveau du collège qui souvent est perturbant pour les bénéficiaires potentiels ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser les subventions mentionnées ci-dessus aux parents d'élèves pour un montant total de 777 €.**

USEP Schweighouse (N°2014DEL_0146)

Monsieur Staudenmaier fait part au Conseil Municipal d'une demande d'aide à la licence émanant de l'association USEP 67 (Union Sportive de l'Enseignement du premier Degré), celle-ci ayant pour but de promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives à l'école primaire.

257 élèves sont affiliés à l'USEP, le coût de la licence s'élève à 5 € par élève et le Conseil Général du Bas-Rhin, contrairement aux années passées, ne participe plus à l'achat de la licence.

Le coût total des licences est de 1 285 € pour les enfants et 75,90 € pour la cotisation annuelle et 3 adultes.

Monsieur Staudenmaier propose donc au Conseil de financer la totalité de cette licence soit un montant total de 1 360,90 € et Monsieur le Maire lui demande de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 1 360,90 € à l'USEP Schweighouse.**

Épicerie sociale et solidaire Bou'Sol (N°2014DEL_0147)

Conformément à l'article 6-2 de la Convention de Partenariat entre l'association BOU'SOL et les communes de Haguenau et de Schweighouse-sur-Moder, ces dernières se sont engagées à verser à l'association, au titre d'une subvention de fonctionnement de base, un montant de 1€ par habitant de chaque commune et par an soit 4 630 €.

La subvention du Conseil Général pour l'exercice 2014 octroyée à l'association s'élève à 9 600 €, un acompte de 6 720 € ayant été versé en mars 2014.

L'association sollicite donc la commune pour une subvention complémentaire d'équilibre, telle qu'elle est prévue dans la convention, « au prorata de la valeur globale des paniers délivrés aux bénéficiaires domiciliés sur le ban de chaque commune », et cela afin d'équilibrer son compte de résultat. Le montant global de cette subvention d'équilibre pour les deux communes a été maintenu à 25 448 € et la part revenant à Schweighouse représente 6,16% soit 1 568 €.

En conséquence, le montant total de la subvention pour la commune au titre de l'exercice 2014 s'élève à 6 198 € (4 630 € + 1 568 €).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le montant de cette subvention à verser à l'épicerie sociale et solidaire BOU'SOL.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'accorder une subvention de 6 198 € à l'épicerie sociale et solidaire Bou'Sol.**

Le Toit Haguenovien (N°2014DEL_0148)

Madame Brunner fait part au Conseil d'une demande de subvention par le Toit haguenovien destinée au bon fonctionnement de l'association pour l'exercice 2015.

Grâce au soutien accordé l'année passée, l'association a pu accueillir environ 187 résidents au sein des divers services et constater un taux d'occupation avoisinant les 95% soit près de 27 000 nuitées. Par ailleurs, il est à noter que l'association gère, outre les nombreux logements pouvant accueillir des familles avec enfants, également le FSL, dont elle a été agréée, pour accompagner les familles rencontrant des difficultés au sein de leur logement.

Le nombre de repas servis a dépassé les 23 000 pour l'exercice en cours.

Le Toit propose aussi des colis alimentaires et des repas au sein de la structure collective moyennant un coût de 1,50 € par repas.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De reconduire le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 000 € pour l'année 2015.

Sortie de Monsieur Ott, membre de l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 2 000 € au Toit Haguenovien pour l'année 2015.**

Union Sportive (N°2014DEL_0149)

En séance du 4 juin 2014, le Conseil Municipal avait décidé de verser une subvention de 5 580 € à l'association au titre de travaux d'isolation extérieure de la salle de l'Union.

Le devis était chiffré à 18 600 € or la facture se monte désormais à 20 760 € à cause de travaux d'isolation supplémentaire (25 m²), 12 mètres linéaires de pose de tôle de protection laquée blanche sur la façade Est et la peinture de la cheminée.

Monsieur le Maire propose donc de prendre en charge 30% du montant de la différence soit 2 160 € (20 760 – 18 600) et de verser la somme de 648 € à l'association.

Le Conseil Municipal doit en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 648 € à l'Union Sportive.**

Subventions énergies renouvelables (N°2014DEL_0150)

Dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, le Conseil Municipal avait décidé le 14 septembre 2009 d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (primes aux particuliers plafonnées à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m² pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m² pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Monsieur Zottner présente au Conseil un état des subventions allouées dans le cadre de ces délibérations.

La Commission s'est réunie le 5 novembre dernier et a décidé, après étude des différents dossiers, d'attribuer les subventions suivantes :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
NETH Pierre	10, rue du Moulin	142,45 €
WILD Marguerite	10, route d'Ohlungen	336,60 €
REINAGEL François	9, rue du Général Koenig	361,55 €
GRASSER Jean-Marc	50, rue du Général de Gaulle	179,06 €
RITTER Jean-Paul	11, rue de la Fluess	215,67 €
FENNINGER Pierre	9, rue de l'Ecole	189 €

LIENHARDT Thierry	20, Cité Les Houblons	134,75 €
HUVER Vincent	23, route de Wintershouse	212,63 €
MULLER Jean-Michel	79, route d'Ohlungen	510,30 €
TOTAL		2 282,01 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de verser les subventions mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser les subventions suivantes :**

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
NETH Pierre	10, rue du Moulin	142,45 €
WILD Marguerite	10, route d'Ohlungen	336,60 €
REINAGEL François	9, rue du Général Koenig	361,55 €
GRASSER Jean-Marc	50, rue du Général de Gaulle	179,06 €
RITTER Jean-Paul	11, rue de la Fluess	215,67 €
FENNINGER Pierre	9, rue de l'Ecole	189 €
LIENHARDT Thierry	20, Cité Les Houblons	134,75 €
HUVER Vincent	23, route de Wintershouse	212,63 €
MULLER Jean-Michel	79, route d'Ohlungen	510,30 €
TOTAL		2 282,01 €

Association des Paralysés de France (N°2014DEL_0151)

Madame Brunner informe le Conseil qu'il a été sollicité par l'APF (Association des Paralysés de France) pour l'octroi d'une subvention qui participera à financer des opérations concrètes directement profitables aux personnes en situation de handicap de notre département. Depuis 80 ans, cette association œuvre activement pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

En proposant des activités culturelles et de loisirs, des espaces de réflexion, en impulsant des actions militantes, en encourageant l'innovation, en créant des partenariats avec la Cité, la Délégation Départementale de l'APF du Bas-Rhin est le lieu d'expression du mouvement associatif et du développement d'initiatives avec tous et dans le respect de chacun.

Madame Brunner propose d'allouer une subvention de 150 € à cette association et Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 150 € à l'association des Paralysés de France.**

Mathématiques Sans Frontières (N°2014DEL_0152)

Monsieur Staudenmaier informe le Conseil qu'il a été sollicité par MSF-Nord-Alsace pour une demande de parrainage à la compétition « Mathématiques Sans Frontières 2015 ». Ce concours connaît un succès qui

croit d'année en année. Il concerne les académies de Strasbourg et d'Aix-Marseille, mais aussi de nombreux pays étrangers : 163 000 élèves de 6 370 classes provenant de 27 pays ou secteurs différents ont concouru pour l'édition 2013-2014, rédigeant leurs réponses dans 10 langues différentes.

Pour primer les classes qui auront le mieux réussi, et récompenser chacun des élèves participants, l'association fait appel aux différentes entreprises de la région, aux communes et aux collectivités locales. L'année prochaine, la remise des prix aura lieu à Haguenau le mardi 21 avril.

Monsieur Staudenmaier propose d'allouer une subvention de 200 € pour ce parrainage à Mathématiques Sans Frontières et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 200 € à MSF – Nord Alsace.**

DIVERS

Motion relative à la réforme territoriale et à l'avenir de la région Alsace **(N°2014DEL_0153)**

Le 18 juin dernier, le Gouvernement a déposé un projet de loi relatif « à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral » au Parlement. Contre l'avis du Sénat, il a imposé, au détriment d'un débat approfondi et de qualité, la procédure dite accélérée pour imposer des orientations qui mériteraient pourtant de reposer sur un consensus le plus large possible.

Le 23 juillet dernier, dans le cadre de la procédure d'adoption de ce projet, la majorité actuelle à l'Assemblée Nationale a approuvé la fusion de la Région Alsace, de la Région Lorraine et de la Région Champagne-Ardenne en une seule grande région courant du Rhin aux portes de l'Île de France.

Ces dispositions ne sont toutefois qu'en projet et peuvent, en conséquence, encore être infléchies.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau a délibéré sur la présente motion en séance du 25 septembre 2014.

Dans ce contexte et sur ces bases, il vous est proposé d'adopter la motion suivante :

*« Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 23 juillet 2014, **les élus du Conseil municipal de Schweighouse-sur-Moder tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace.** Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.*

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

Les élus de la Commune de Schweighouse-sur-Moder se déclarent favorables aux termes de la motion adoptée le 22 septembre 2014 par le Conseil Régional d'Alsace et les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui demande :

- *d'abandonner la création d'une grande région réunissant les territoires d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne et de maintenir à l'Alsace ses contours géographiques actuels,*

- *de créer en Alsace, dès le prochain renouvellement des assemblées, une collectivité territoriale unique issue des actuels Départements ainsi que de la Région et dotée d'une capitale régionale : l'Eurométropole de Strasbourg,*

- d'appliquer à cette Collectivité territoriale d'Alsace le mode de scrutin actuel avec un équilibre entre la représentation binominale sur la base des cantons existants et la représentation proportionnelle sur la base de listes paritaires,
- de prévoir l'élection des Conseillers d'Alsace aux mêmes dates que l'élection des Conseillers régionaux,
- d'ouvrir un droit d'option pour les Départements limitrophes qui souhaiteraient, à terme, intégrer la nouvelle Collectivité,
- d'inscrire les principes ci-dessus exposés dans le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

« Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 23 juillet 2014, les élus du Conseil municipal de Schweighouse-sur-Moder tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace. Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

Les élus de la Commune de Schweighouse-sur-Moder se déclarent favorables aux termes de la motion adoptée le 22 septembre 2014 par le Conseil Régional d'Alsace et les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui demande :

- d'abandonner la création d'une grande région réunissant les territoires d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne et de maintenir à l'Alsace ses contours géographiques actuels,
- de créer en Alsace, dès le prochain renouvellement des assemblées, une collectivité territoriale unique issue des actuels Départements ainsi que de la Région et dotée d'une capitale régionale : l'Eurométropole de Strasbourg,
- d'appliquer à cette Collectivité territoriale d'Alsace le mode de scrutin actuel avec un équilibre entre la représentation binominale sur la base des cantons existants et la représentation proportionnelle sur la base de listes paritaires,
- de prévoir l'élection des Conseillers d'Alsace aux mêmes dates que l'élection des Conseillers régionaux,
- d'ouvrir un droit d'option pour les Départements limitrophes qui souhaiteraient, à terme, intégrer la nouvelle Collectivité,
- d'inscrire les principes ci-dessus exposés dans le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ».

Monsieur Acker : « Je voudrais juste rajouter que nos députés de droite étaient pour une Alsace, pour un territoire alsacien et les députés plutôt de gauche étaient plutôt pour une région Alsace-Lorraine ».

Monsieur le Maire : « Tout à fait ».

Monsieur Acker : « Donc je regrette un petit peu ces positions-là, soit on est tous d'accord et si on y va, on y va ».

Monsieur le Maire : « Ce qui était sûr c'est que les uns et les autres ne voulaient pas Alsace-Lorraine-Champagne Ardennes, ça c'est certain. Après cela effectivement il y a eu deux écoles mais les partis politiques sont ce qu'ils sont au niveau national, nous sommes pas dans ce cadre-là très influents sur ce genre de situation-là. Effectivement on peut regretter que le front commun n'est pas pu être trouvé, ça c'est tout à fait exact mais malheureusement la politique nationale s'impose parfois et les solidarités avec les gouvernements aujourd'hui de gauche, hier de droite, priment souvent sur les positions individuelles dans ces cas-là ».

Monsieur Acker : « Nous subirons donc le choix de Paris ».

Monsieur le Maire : « C'est exactement ça ».

Présentation de la Charte du Conseil Municipal des Jeunes

Par délibération en date du 09 juillet 2014, il a été décidé de créer un Conseil Municipal des Jeunes.

Un règlement intérieur devait être créé.

Madame Brunner, adjointe en charge de ce dossier expose au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur qui sera proposé au CMJ.

Madame Brunner : « On avait délibéré au mois de juillet pour un conseil municipal avec 16 élus, nous avons obtenu à la mairie 17 candidatures, nous n'avons pas voulu faire des élections pour éliminer un enfant donc il faut que je vous dise que nous avons retenu les 17 au lieu des 16 prévus lors du Conseil Municipal de juillet. Je suis la responsable du Conseil Municipal des Jeunes, travaillent avec moi Joëlle Ritt et Marie-Jeanne Munzenhuter et donc nous avons commencé à travailler sur le règlement intérieur ou charte. Je vais donc vous donner quelques extraits, je ne vais pas vous lire les 4 pages, le CMJ est donc un lieu qui permet aux jeunes de mener des actions collectives d'intérêt général. On voudrait en faire des acteurs de la commune responsables et participatifs. Il y a un article sur les élections qui dit que les jeunes doivent être issus de Schweighouse, ils élisent parmi leurs camarades un Conseil Municipal des Jeunes pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. Donc comme je vous le disais ils sont 16 élus à la majorité relative si des élections sont organisées. Si le quota des 16 n'est pas atteint on prendra des modalités et c'est ce qu'on a fait cette fois-ci puisqu'on a retenu les 17. Ensuite il y a un article dans cette charte sur le fonctionnement et l'animation. Le CMJ fonctionne sur le même modèle que le Conseil Municipal des adultes, à savoir que chacun dispose d'une voix. Il y a la création de commissions, on en prévoit deux, elles sont définies après concertation avec les jeunes en privilégiant les thèmes de la vie sociale, le cadre de vie, la sécurité, les loisirs, le sport, la culture. Le travail des commissions est de définir les actions, d'évaluer la faisabilité, les moyens, les délais de réalisation, de répartir les tâches entre les jeunes élus, de rencontrer des spécialistes si nécessaire. Les réunions du CMJ ont lieu une fois par trimestre en mairie, les jeunes de chaque commission présentent l'avancement de leurs actions et définissent le programme du trimestre suivant. Il y aura une assemblée générale plénière une fois par an, les jeunes rencontreront le Maire et les Adjointes pour faire le point et le bilan de leurs actions et chaque commission se réunit quatre fois donc ça fait huit réunions pour les deux commissions. Après il reste encore quelques règles de bienséance pour que les enfants soient assidus, présents, etc... La première réunion du CMJ c'est ce samedi à 10h en mairie ».

Le Conseil Municipal en prend acte.

POINTS DIVERS

Phytosanitaire

Monsieur Acker : « On a vu ces derniers temps un petit homme vert se promener sur le domaine public, devant la Villa, au cimetière aussi et je pense que ce n'est pas neutre de revenir vers une action de désherbage total des espaces verts surtout que devant la Villa tous les enfants se sont promenés une demi-heure après, ils ont peut-être été amenés à jouer dans un bac à sable ou autre donc à un moment donné vous aurez les directives en 2017 pour le 0 phyto, la COM COM n'en est pas encore là mais la commune peut le faire donc il faudra aussi définir une ligne commune entre la COM COM et la commune de Schweighouse. Voilà je regrette que vous fassiez marche arrière là-dessus parce que de toute façon en 2017 vous aurez

l'obligation de le faire. Je crois qu'on a un panneau d'entrée de ville qui nous a remerciés et qui nous a félicités avec 3 libellules et je crois que Monsieur Meder a assisté à une séance où on l'a remercié pour l'action qui a été menée par Schweighouse. Je crois que là il y a deux choses différentes, on y va pour recevoir un prix et de l'autre côté on désherbe, donc vous aurez un choix à faire parce qu'à un moment donné tous les gens qui sont un peu écologistes ou pas la peine d'être écologistes : tout ce que vous mettez dans la terre ça va se retrouver dans l'eau, quoi que vous fassiez. Tout ce que vous mettez dans les airs ça va se retrouver quelque part et à un moment donné il faudra faire un choix, vous l'avez fait pour les deux ans à venir sans doute, mais il faudra un jour réfléchir plus en avant parce que je pense que vous avez fait les mauvais choix ».

Monsieur Zottner : « Je voudrais tout d'abord rétablir un certain nombre de contre-vérités, ce n'est parce qu'on a des petits hommes verts qui se baladent avec des masques qu'on pollue le monde entier. Alors si c'est la couleur verte qui vous gêne je veux bien voir avec Monsieur Marck pour trouver des costumes rouges, ça c'est un premier point qu'on pourrait aborder rapidement. Je voudrais juste vous redire ce que j'ai déjà dit au niveau du Conseil Municipal : la commune a été encore récompensée par les 3 libellules qu'on a réussi à garder malgré que vous nous ayez dit qu'on allait tout perdre et ceci suite à un audit quand même de 3 jours, alors un audit de trois jours c'est quoi ? C'est un certain nombre de personnes qui débarquent en mairie, qui font des vérifications, qu'elles soient administratives ou physiques sur le terrain, c'est à dire que, moi qui fait des audits régulièrement au travail, il y a des fois où vous pouvez leur raconter tout et n'importe quoi mais quand les gens débarquent et qu'ils vont vérifier sur le terrain, on ne peut pas toujours tout cacher. Donc ils ont fait un audit de 3 jours qui a été très concluant, la récompense était que Monsieur Meder s'est déplacé à Holtzheim pour récupérer les 3 libellules, ce qui confirma quand même que la commune est toujours sur la tendance à ne pas être un pollueur comme vous semblez l'annoncer à tours de bras et ce n'est pas parce qu'on porte des costumes et des masques qu'on pollue le monde entier. Vous aviez et je vous l'avais déjà dit, mis la charrue avant les bœufs et que faire du 0 phyto à tours de bras ça ne marche pas, votre idée n'a pas prise, on a vu la tournure qu'a pris le village avant qu'on ne reprenne les rennes, si je peux m'exprimer ainsi et il a fallu faire un certain travail de fond que nous sommes en train de faire, qui coûte beaucoup d'énergie et beaucoup de matériel, c'est à dire que le petit monsieur vert que vous avez vu avec un masque, c'est sûr qu'il utilise un certain nombre de produits qui sont indispensables pour qu'on puisse tenir le village comme nous le tenons mais ça ne veut pas dire que ce sont des polluants à tout va, c'est la première phase et pour nous la plus importante c'est à dire de sécuriser tout d'abord nos employés communaux et de les sensibiliser sur un certain nombre de choses qu'ils utilisent. Et ça ne veut pas dire que les choses sont dangereuses et sont polluantes. Sur la responsabilité de l'entretien du village et de la zone, il y a effectivement deux entités qui interviennent, la commune intervient donc sur le village y compris la Villa et le cimetière et c'est la COM COM qui intervient dans la zone industrielle, des marchés ont été passés il y a quelques mois et la COM COM là aussi fait le même choix, même s'il est plus cher c'est vrai mais à un moment l'écologie n'a pas de prix. Lorsque nous passons des marchés ou des bons de travaux par rapport à ces interventions de la zone industrielle, nous avons la possibilité de choisir ce que nous utilisons comme produits et croyez-moi nous sommes dans la même démarche de ne pas être des pollueurs, je vous l'avais déjà rappelé la dernière fois et je ne peux que réitérer cette façon de faire et je trouve un peu dommage de faire du catastrophisme ou de l'alarmisme là où il n'y a, à mon sens, pas à en faire et je pense que la meilleure façon de le voir c'est pour ceux qui ont la possibilité de croiser des employés communaux qui sont effectivement sur nos espaces verts qui vous parleront de l'avant et de l'après 2014 ».

Monsieur le Maire : « Moi je voudrais quand même dire quelque chose qui n'a pas grand chose à voir avec le problème phytosanitaire mais quand on se préoccupe de la santé des enfants, ce qui est notre cas aussi, on se préoccupe aussi de la santé morale du village et d'autres aspects. Moi j'ai découvert quelque chose qui me fait penser que tout le monde n'avait pas cette conception. Messieurs et je ne m'adresse qu'à vous (Monsieur Bock et Monsieur Acker) puisque les dames ne sont pas concernées, saviez-vous et qu'avez-vous fait ? Pourquoi y a-t-il eu un détective privé payé par la commune l'année dernière au mois d'août ? J'ai le contrat ici et j'ai demandé le rapport pour justifier les 4 300 € de dépenses. Pourquoi la commune a-t-elle embauché un détective privé du mois d'août 2013 au mois de mars 2014 ? Je pose la question devant tout le monde ce soir ».

Monsieur Acker : « Je ne suis pas au courant de cette situation ».

Monsieur le Maire : « Bien entendu, vous avez touché 810 € brut par mois comme vous l'aviez élégamment rappelé à Monsieur Lambert il y a six mois et puis vous ne savez jamais rien ! Et Monsieur Bock non plus je suppose ? »

Monsieur Bock : « Alors là je suis vraiment désolé mais je n'étais pas au courant, c'est vous qui me l'apprenez ».

Monsieur Acker : « Qui a signé le contrat ? »

Monsieur le Maire : « Mon prédécesseur. Donc vous ne parliez pas de cela en réunion d'adjoints ? Donc vous démentez tous les deux ne pas être au courant de cette histoire-là ? »

Monsieur Acker : « Tout à fait ».

Monsieur Bock : « J'en suis certain ».

Monsieur le Maire : « Donc je vais clairement informer les deux personnes concernées puisqu'il y a des noms dans les rapports, je vais les voir cette semaine encore pour les informer parce que c'est mon devoir. Elles donneront la suite qu'elles voudront donner, ça c'est une autre question. Je trouve scandaleux d'avoir dépensé 4 350 € pour embaucher un détective privé pour suivre des gens de Schweighouse ».

Monsieur Acker : « Moi je trouve scandaleux d'avoir recours à ce genre de choses ».

Monsieur le Maire : « 4 350 €, le principe est scandaleux et la somme dépensée aussi et il me semble qu'un certain nombre de vos collègues étaient au courant ».

Monsieur Acker : « Je peux vous affirmer que moi personnellement je n'étais pas au courant ».

Monsieur le Maire : « J'ai dit un certain nombre de vos collègues, je n'ai dit ni vous ni Monsieur Bock ».

Monsieur Bock : « Je sais que Monsieur Marck ne fait pas partie de l'assemblée mais je pense que dans cette salle c'est peut-être le seul qui pourrait nous dire... »

Monsieur le Maire : « Monsieur Marck répondra éventuellement à vos questions en-dehors du Conseil Municipal, en tout cas la chose existe, elle a été payée, j'ai la preuve du paiement, il a été fait en octobre l'année dernière ».

Monsieur Bock : « Je ne mets pas en doute votre parole mais franchement nous ne le savions pas ».

Monsieur le Maire : « Alors je veux bien de temps en temps prendre des leçons de morale et des leçons juridiques mais il y a des choses quand même... on commence par balayer devant sa porte. S'appeler Schweighouse Autrement ce soir est difficile à porter ».

Monsieur Acker : « Il est difficile de balayer devant sa porte quand on n'est pas au courant, vous êtes d'accord avec moi ? »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas à partager quoi que ce soit avec vous mais ce soir il va être difficile de porter le nom de Schweighouse Autrement après ça. Alors moi je veux bien qu'on raconte tout, qu'on alarme les gens, qu'on balance des vanes, des ragots dans tous les sens, moi c'est ça que je vois et je trouve ça scandaleux ».

Monsieur Acker : « Nous aussi ».

Monsieur le Maire : « Donc vous vous désolidarisez clairement de ceux qui ont lancé la chose ? »

Monsieur Acker : « De cet acte-là et de ces personnes-là ».

La fête des Rues

Madame Ertz : « Concernant la fête des Rues je m'adresserai à deux personnes, l'une après l'autre, d'abord à Monsieur Zottner et ensuite à Madame Kaspar ».

Monsieur le Maire : « C'est moi qui déciderai qui y répondra mais allez-y ».

Madame Ertz : « Je commence par Monsieur Zottner : lors du Conseil Municipal du 25 septembre, je m'adressais à Madame Kaspar au sujet de la fête des Rues et vous mettiez en doute ma parole en me demandant de me justifier sur des faits que je lui relatais. En clair vous me demandiez de dénoncer une personne, ce que, à plusieurs reprises, je ne souhaitais pas mais afin que vous puissiez analyser la véracité de mes paroles qui d'après vous étaient, je vous cite, « des insinuations » que je lançais comme ça en plein débat, j'ai donné ce nom à Madame Kaspar à la fin du Conseil Municipal. Je ne vous cache pas que cette insistance m'a causé du tort et je présente toutes mes excuses à la personne concernée parce qu'en fait elle n'aurait pas dû faire partie de ce débat. Le sujet était, je vous le rappelle Monsieur Zottner, que je demandais tout simplement à Madame Kaspar comment il était possible que certaines personnes aient pu bénéficier de passe-droits. Effectivement le courrier d'invitation précisait qu'il fallait se déplacer en mairie de 9h à 12h, voire se faire représenter, ce qui n'a pas été le cas pour tous. Donc mes questions à vous Monsieur Zottner sont les suivantes : maintenant que vous avez eu connaissance de la personne mise en cause, avez-vous pu vérifier mes soi disantes insinuations ? Et donc du coup qu'est ce que vous avez pu constater et en fait est-ce que vous voulez toujours encore me faire croire que toutes les personnes et que toutes les demandes de places ont été attribuées selon les mêmes critères de vente ? »

Monsieur le Maire : « Alors à cette question essentielle pour la ville de Schweighouse, je vais laisser Monsieur Zottner répondre ».

Monsieur Zottner : « Je vous rassure et mes propos je les confirme parce que je trouve très grave votre façon de faire mais que ce soit pour de l'écologie ou pour autre chose, c'est à dire de lancer des ragots dans la nature et après on laisse faire les choses. Je pense et je suis toujours du même avis sur le fait que la prochaine fois que vous ramèneriez ce genre de choses, le mieux ce serait de ramener des faits pour qu'on puisse parler des faits et je vous rassure aussi sur le fait qu'à aucun moment je n'ai vérifié quoi que ce soit parce que je ne suis pas là pour faire la police et je ne suis pas en charge non plus de l'organisation de la fête des Rues, qui me semble d'ailleurs avoir été une réussite, donc je ne vous en dirai pas plus sur ce sujet-là. Je vous demanderai juste peut-être à l'avenir, peut-être quand vous rapporterez ce genre de choses, d'être un peu plus factuel et là-dessus je ne changerai pas d'avis ».

Monsieur le Maire : « Passons à la question à Madame Kaspar ».

Madame Ertz : « J'étais venue à la fin du dernier Conseil Municipal afin de vous exposer un souci de numérotation avec mes billets pour la fête des Rues, qui est resté introuvable sur le marquage au sol, vous pouvez me le confirmer pour que Monsieur Zottner ne puisse pas encore une fois remettre mes propos en cause ? »

Madame Kaspar : « Je peux vous confirmer effectivement que vous n'avez pas trouvé les numéros ».

Madame Ertz : « Vous me disiez que vous alliez faire le nécessaire et que vous me tiendriez au courant dans les plus brefs délais or après plusieurs tentatives en passant par la mairie, en cherchant à rencontrer un responsable qui saurait enfin me donner des renseignements sur mes emplacements, je n'ai eu qu'un silence. Et la veille de la fête des Rues j'ai fait une dernière tentative, je me suis présentée encore à la mairie mais personne n'était présent à part la secrétaire qui ne pouvait pas m'aider. En sortant de la mairie, vous étiez présente pour régler un souci avec un forain qui ne pouvait pas installer son manège. Pouvez-vous toujours encore confirmer mes paroles ? »

Madame Kaspar : « Effectivement vous êtes venue me voir ce samedi matin-là et il me semble que j'ai arrangé avec vous cette question et il me semble que je vous ai même rappelé samedi soir après 22h après avoir essayé de contacter tout l'après-midi la personne, qui au nom de la mairie, s'est occupée de la fête des Rues. On a arrangé cette affaire et il se trouve aussi que dimanche matin à 5h, vous êtes arrivés tous les deux à nous faire un scandale à la mairie ce qui n'a pas été très sympathique ni très agréable surtout pour un

problème d'ordre personnel. Je voudrais vous demander s'il est vraiment important de débattre d'un problème privé particulier à une personne au sein du Conseil Municipal ? »

Madame Ertz : « C'est en fait la suite de mon histoire... »

Monsieur le Maire : « Si c'est une histoire c'est peut-être une histoire écrite par un enquêteur ! »

Madame Ertz : « Lol ! Effectivement vous m'aviez encore appelée très tard le samedi soir, à 22h ».

Madame Kaspar : « Oui pour essayer d'arranger votre affaire ».

Madame Ertz : « Je suis tout à fait d'accord mais ça n'a rien changé à l'histoire. Quand je me suis présentée à 5h11 le jour même de la fête des Rues, parce que j'avais eu cet appel de l'agent qui vous aidait, elle me disait tout simplement qu'elle ne comprenait pas pourquoi je m'emportais comme ça. L'histoire était tout simplement que les numéros que j'avais n'étaient pas marqués au sol et pour elle ce n'était pas les mêmes numéros qu'elle avait sur son papier. Donc cette journée de la fête des Rues n'a pas été une fête pour nous car étant donné que nous n'avions aucune connaissance des places qui nous étaient attribuées, nous avons décidé de ne pas charger notre voiture. En fait, tout simplement, vous pensiez peut-être vraiment qu'à 5h30, après trois semaines de questionnement, j'allais tranquillement rentrer chez moi, le sourire aux lèvres, charger la voiture, réveiller les enfants qui dormaient encore et leur annoncer finalement que nous allions tout de même participer à la fête ? Je termine par une question, quand vous me disiez que je pouvais m'installer maintenant, franchement c'était mon expérience personnelle mais en fait, combien d'autres cas similaires ? parce qu'on est vraiment loin des 2 % de mécontents que vous m'aviez annoncé ! »

Madame Kaspar : « Effectivement c'est tout un roman votre histoire ! »

Madame Ertz : « Je veux bien mais j'avais envie de le dire parce que je pense que je n'étais pas la seule et j'aimerais bien savoir si vous avez eu d'autres cas ? »

Monsieur le Maire : « C'est votre histoire ».

Madame Kaspar : « On a effectivement trouvé une solution à votre problème ».

Madame Ertz : « Pas du tout ! A 5h du matin la solution n'était pas là ! »

Madame Kaspar : « Vous aviez trois semaines pour nous demander la solution à votre histoire ».

Madame Ertz : « J'attendais que vous me teniez au courant ».

Madame Kaspar : « Vous n'aviez pas à attendre, vous aviez à venir en mairie pour discuter avec les personnes ».

Madame Ertz : « Moi je travaillais, comme vous ».

Madame Kaspar : « Moi aussi je travaille Madame Ertz ».

Madame Ertz : « Quand je suis venue le soir à 17h, je n'ai pas pu communiquer avec qui que ce soit parce qu'il n'y avait plus personne ».

Madame Kaspar : « Je travaille également et sinon à la limite vous aviez votre mari qui aurait pu venir après le travail puisqu'il travaille soit du matin, soit de l'après-midi donc aucune excuse de ce point de vue-là ».

Madame Ertz : « Mais le fait de pouvoir rencontrer quelqu'un... normalement quand on vient en mairie, c'est pour rencontrer quelqu'un et à chaque fois que je venais il n'y avait personne, ça ce n'est pas normal non plus ».

Madame Kaspar : « Cette personne n'est pas disponible à l'accueil juste pour vous attendre ».

Madame Ertz : « Elle est censée être disponible quand même la veille de la fête des Rues ! »

Madame Kaspar : « Alors comme vous le disiez, effectivement les 2 % de réclamations que nous avons eu représentent trois cas cette année ».

Madame Ertz : « Seulement trois cas ?! »

Madame Kaspar : « Oui trois cas et nous avons trouvé des solutions, personne n'a fait d'histoire ».

Madame Ertz : « Vous m'avez dit combien de fois qu'on n'avait pas le droit de se mettre devant un parking parce que du coup moi j'aurais bien voulu avoir mes places devant le Crédit Mutuel ?! Vous m'avez bien dit qu'on ne pouvait pas se mettre devant un parking, vous êtes d'accord avec moi ? Est-ce que du coup tout le monde peut me dire qu'il n'y avait personne devant le parking du Crédit Mutuel ? Pourquoi y avait-il quelqu'un ? »

Monsieur le Maire : « Si je comprends bien le problème, vous êtes venue ce soir pour expliquer votre situation personnelle, il y a eu trois problèmes et deux qui ont été réglés apparemment sans difficultés, il n'y a que le vôtre qui n'ait pas été réglé. Moi je vois dans votre réaction ce soir la volonté claire de provoquer et de créer un incident public devant le public et devant la presse ».

Madame Ertz : « Je souhaite juste comprendre pourquoi certaines personnes ont bénéficié... »

Monsieur le Maire : « Vous avez parfaitement compris et vous cherchez à créer un incident pour la deuxième fois, Monsieur Metzger a demandé la parole, à vous la parole Monsieur Metzger ».

Monsieur Metzger : « Après les révélations ou sur les pratiques dignes de la police secrète de Schweighouse Autrement, on assiste maintenant à un espèce de simulacre de procès stalinien envers Madame Kaspar, tout ça pour quoi ? Pour nous raconter votre histoire personnelle, privée, qui vous regarde personnellement, qui ne regarde pas l'ensemble des citoyens de Schweighouse et encore moins cette assemblée. Donc j'aimerais tout juste savoir quel est l'intérêt de ce débat ici alors qu'on est là pour traiter les affaires de l'ensemble des citoyens et pas les affaires personnelles de certaines personnes qui sont ici présentes, autour de cette table ou dans le public ».

Madame Ertz : « Je réponds tout simplement... »

Monsieur le Maire : « C'est moi qui vous demande de répondre Madame Ertz ».

Madame Ertz : « Pardon ! Par rapport au dernier Conseil Municipal, j'essaye de comprendre comment il a été possible que certaines personnes bénéficient de passe-droits. Pourquoi alors ces personnes-là et pas moi ? Mais vous êtes bien d'accord qu'on nous a dit de ne pas se mettre devant un parking, pourquoi cette personne aurait eu le droit ? Quand on dit quelque chose à quelqu'un, je ne vois pas pourquoi quelqu'un d'autre pourrait en profiter ! »

Monsieur Metzger : « Si vous souhaitez contrôler les gens qui s'installent devant les parkings, vous auriez dû faire agent de surveillance de la voie publique ».

Madame Ertz : « A ce moment-là il aurait fallu dire à la personne qui s'était occupée de distribuer les places de suivre uniquement les règles de vente et de les appliquer à tout le monde. Vous êtes bien d'accord ? »

Monsieur le Maire : « Nous n'avons pas à être d'accord, nous écoutons ce que vous dites ».

Madame Ertz : « Vous voulez que je formule la phrase comment alors ? »

Monsieur le Maire : « On n'a pas à être d'accord, on vous écoute c'est normal, ça sera consigné au procès-verbal mais on n'a pas à être forcément d'accord avec vous ».

Madame Ertz : « Ma question était toute simple, comment est-ce que c'est possible ? »

Monsieur le Maire : « Madame Kaspar répond et j'arrêterai la discussion sur ce sujet éminemment stratégique pour Schweighouse après ».

Madame Kaspar : « On ne va pas continuer ces explications indéfiniment, je voudrais juste faire remarquer une petite chose, j'ai eu un mail concernant la fête des Rues d'une dame qui me dit « Pourriez-vous me réserver comme d'habitude 10 mètres à côté de la boulangerie ou devant le Cheval Blanc étant donné que Joël Acker qui s'occupait de moi ne fait plus partie du Conseil Municipal. Merci d'avance, dans l'attente de votre réponse... » Et c'est une dame qui vient de l'extérieur donc ça veut dire que les années auparavant il y a effectivement eu du clientélisme, il n'y en a pas eu cette fois-ci et ça va s'arrêter là ».

Monsieur Acker : « Ce que j'ai dénoncé la dernière fois c'est que vous avez touché à quelque chose, à la fête des Rues, à laquelle il ne fallait pas toucher. Ce n'est pas du clientélisme, ce sont des gens qui viennent depuis 19 ans, vous auriez peut-être préféré avoir cette place-là devant le Cheval Blanc, qui était les numéros 402, 403, 404 à l'époque, avant que vous ne changiez les numéros. Cette dame de Weitbruch, je la connais, elle avait tous les ans le même emplacement, évidemment toutes ces choses se traitaient une fois que les gens de Schweighouse avaient pris leurs emplacements, alors les gens de l'extérieur se proposaient et lorsque les emplacements étaient encore libres, je dis bien encore libres et qu'ils faisaient partie depuis 5 ou 6 ans du listing des habitués, on leur redonnait leurs emplacements, alors cessez, cessez de dire qu'il y a eu du clientélisme, avec moi il n'y en a jamais eu, par contre cette année avec les trois réclamations, je crois que vous êtes très loin du compte et je m'efforçais systématiquement d'être au-dessus de tout ça ».

Madame Kaspar : « Nous aussi ! »

Monsieur le Maire : « Donc on arrête là, c'est fini, je crois que ce n'est pas la peine, pour un cas individuel de passer une demi-heure comme la dernière fois sur des histoires comme ça et sur les toilettes publiques ».

Monsieur Acker : « Je veux simplement réagir encore une fois ».

Monsieur le Maire : « Vous avez dit clairement ce que vous aviez à dire ».

Monsieur Acker : « Je voudrais rajouter encore quelque chose, j'ai eu une cinquantaine de coups de fil des habitués parce qu'ils avaient l'habitude de s'adresser à moi, je les ai systématiquement renvoyé vers la mairie et je leur ai même donné le numéro de téléphone. Ils pouvaient directement s'adresser à vous donc je ne vous ai pas mis de bâtons dans les roues et les habitués je les ai renvoyé en mairie, après c'était à vous de gérer ».

Madame Kaspar : « On a géré ».

Monsieur Acker : « Sachez que la convivialité à Schweighouse c'était d'octroyer aux Schweighousiens, ça aussi vous pouvez dire que c'est du favoritisme, des emplacements devant chez eux. C'est ça le favoritisme ? D'occuper un emplacement devant chez soi ? Ça s'appelle de la logique ».

Monsieur le Maire : « Personne n'a dit ça Monsieur Acker ».

Monsieur Acker : « Je n'ai pas fini de parler Monsieur le Maire et je ne vous ai pas encore rendu la parole ».

Monsieur le Maire : « Pardon ?!! Vous avez le règlement ? C'est moi qui donne la parole ! »

Monsieur Acker : « Donc simplement ce que je veux dire c'est que 200 à 250 Schweighousiens étaient des habitués, nous les favorisons au travers de deux jours d'inscription mais une fois qu'ils étaient passés et qu'ils ne s'étaient pas manifestés, leurs places étaient vacantes pour des extérieurs ou pour des nouveaux qui voulaient s'installer. C'était ça la règle du jeu. Celle-là vous y avez touché, ce n'est pas un souci pour moi, ça ne me dérange pas, mais ne m'accusez pas de clientélisme, ce soir vous êtes allés beaucoup trop loin ».

Monsieur le Maire : « On arrête la discussion là-dessus, les menaces ne servent à rien, les gens donneront les uns et les autres les suites qu'ils voudront. Je passe au bulletin municipal, qui veut intervenir là-dessus ? sauf pour dire qu'il a manqué dans une ou deux rues, si c'est ça je suis au courant ».

Le bulletin municipal

Madame Seel : « Je vais dire trois rues alors ! C'est vrai qu'on a constaté effectivement qu'il y avait des difficultés de distribution, il faudrait que ça se règle quand même parce les gens au bout d'un moment... Dans ma rue il n'y a même pas eu de bulletin municipal, je ne savais même pas qu'il était distribué jusqu'à ce que j'arrive en mairie. Après voilà, ça reste mon cas personnel et je ne sais pas ce qu'il y a eu dans les autres boîtes aux lettres mais c'est vrai que ça a été relaté pas mal de fois et c'est dommage. Après on peut bien comprendre que les distributeurs ne soient pas toujours les mêmes, il y a peut-être un listing qu'ils n'ont pas, je ne sais pas. Après les boîtes aux lettres où il faut mettre deux bulletins, ce qui est souvent le cas à Schweighouse, c'est pareil, c'est compliqué, on peut concevoir cela mais c'est la deuxième fois qu'on relate les choses ».

Madame Brunner : « On m'a rapporté quatre rues où quelques boîtes n'avaient pas eu de bulletins, une petite impasse aussi près du parcours de santé et une dans ma rue. Après moi je fais remonter à Droit au Travail, notez-moi les rues concernées pour qu'on ne les oublie plus ».

Madame Seel : « Le souci c'est quand on ne sait pas quand ça a été distribué, on ne peut pas savoir que ça manque, en fait c'est ça le truc ».

Madame Brunner : « Oui mais après vous avez quand même l'information par un voisin que ça a été distribué ».

Madame Seel : « Moi non ».

Madame Brunner : « Faites-moi remonter les rues dans lesquelles les bulletins n'ont pas été distribués, j'ai demandé en mairie et il y a eu moins de réclamations que la dernière fois. Donc effectivement ce n'était pas les mêmes distributeurs mais voilà... Pour les boîtes aux lettres où il y a deux familles pour une boîte, on ne peut pas leur en vouloir, il y a un nom dessus ».

Mesdames Ertz et Seel : « Nous avons les deux noms ».

Madame Brunner : « Alors idem, notez-le moi et je ferai remonter. Ils se basent sur un listing de rues que vous utilisiez pour la distribution et ils cochent donc après s'il y a des petits ratés il faut me le faire remonter et moi je leur dirai ».

Monsieur Acker : « On vous demande et on l'a déjà fait il y a trois mois de revenir à un système qui est beaucoup plus simple, c'est que les conseillers municipaux fassent ça ».

Monsieur Zottner : « Ne nous donnez pas de leçons sur la distribution et sur un certain nombre de choses, il y en a marre de ces conneries ! »

Monsieur Acker : « Vous pouvez donner une tâche autre à cette association que ça, c'est déjà assez compliqué comme ça, leur demander d'en mettre deux alors qu'ils n'arrivent pas à en mettre un, je veux dire qu'à un moment donné ce n'est pas grave de se tromper, vous leur avez donné ce travail-là, c'est très bien mais je trouve qu'ils n'y arrivent pas, que c'est trop difficile ou qu'ils sont mal encadrés, voilà c'est tout, je vous demande de revenir à un système de Conseil Municipal, chaque conseiller connaît son quartier, chaque conseiller connaît les gens, pour que la population soit satisfaite au moins à ce niveau-là ».

Madame Brunner : « C'est vrai que vous nous donnez des leçons toute la soirée, à toutes les réunions où nous sommes, vous marquez chaque fois votre désapprobation, on y passe des heures, alors là, l'adjointe aux affaires sociales c'est moi, on a pris cette décision, vous êtes dans l'opposition, moi je suis pour faire travailler des gens qui sont dans le besoin et qui ont besoin de se réinsérer professionnellement. Ça se fait à la COM COM, à la mairie de Haguenau, je ne vois pas pourquoi ça ne marcherait pas chez nous. Il y a eu des ratés aussi quand vous l'avez distribué ».

Monsieur Acker : « Bien sûr ».

Madame Brunner : « Alors arrêtez de dire que ces gens-là sont des incapables parce que c'est ce que vous êtes en train de dire ».

Monsieur Acker : « C'est un service à la population ».

Madame Brunner : « C'est un service à la population et c'est aussi un service pour des gens qui sont en insertion ».

Monsieur Zottner : « J'allais justement abonder dans ce sens-là, je ne vais pas vous ressortir le courrier que je vous avais lu la dernière fois, je n'ai pas le mail sur moi mais pendant six ans vous avez systématiquement oublié ces boîtes aux lettres de la rue du Général de Gaulle, alors vous n'allez franchement pas nous donner des leçons sur ce genre de choses à chaque fois ».

Monsieur Acker : « Je vous ai dit que c'était déjà assez compliqué surtout lorsque les porteurs arrivent à un croisement de rues, est-ce que cette maison a été faite ou pas ? C'est déjà assez compliqué comme ça, maintenant si vous voulez vous donner bonne conscience et continuer à travailler avec une association, faites-le, je trouve que la première fois c'était un fiasco, là vous dites qu'il n'y a eu que trois rues d'oubliées, d'accord comme les trois réclamations, c'est un chiffre qui tombe un peu tout le temps ce soir, mais je veux dire.... Voilà, continuez votre chemin et puis vous verrez bien. Nous on vous donne des conseils, on ne vous dit pas ce que vous avez à faire ».

Madame Brunner : « On n'a pas besoin de vos conseils Monsieur Acker, c'est maintenant notre équipe qui est en place ».

Monsieur Acker : « Je vous demanderai de revenir à une situation antérieure ».

Monsieur le Maire : « Je vais clore la discussion sur ce point, ce n'est pas la peine de perdre du temps, il y a eu des loupés la première fois, il y en a eu la deuxième, il y en a eu il y a un an, il y a deux ans, il y a trois ans, on le sait très bien, il y a eu moins de cas ce coup-ci que la fois d'avant, moi-même pendant la période précédente j'avais le bulletin une fois sur deux et qui était distribué sans doute par un conseiller municipal de mon quartier, ça n'a jamais été bien fait à 100% non plus et vous l'avez reconnu et c'est inévitable, sur plus de 2 000 exemplaires diffusés, c'est inévitable qu'il y ait des manquements, alors arrêtons là aussi de chercher sans arrêt la poutre dans l'œil du voisin. Si vous voulez qu'on parle de 1, 2, 3 j'ai quand même un enquêteur ou un détective privé à vous livrer, mais arrêtons avec ces choses-là, tout le monde essaye de bien faire, le bulletin municipal quand quelqu'un le demande à la mairie, il est systématiquement remis dans la boîte aux lettres, on va arrêter là et on passe au point finances, qui voulait intervenir ? »

Finances

Monsieur Acker : « C'est encore moi ! »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas vraiment une surprise ! »

Monsieur Acker : Une question à Monsieur Lambert, la DGF pour 2015, vous avez le taux ? »

Monsieur Lambert : « La politique des dotations de l'Etat. Donc la loi de finances 2015 indique clairement que ces dotations seront à la baisse. En matière de notification du montant de la DGF, ce montant nous est officiellement communiqué par courrier au mois de mai ou juin. Donc nous allons partir sur 2015 avec des prévisions à la baisse bien sûr. Je ne me suis pas encore penché sérieusement sur la question du montant de la baisse parce qu'on sait pertinemment qu'elle sera équivalente à celle de 2014 ».

Monsieur Acker : « Vous allez bientôt engager le DOB, il va bien falloir que vous sachiez à peu près combien d'argent vous avez, ce chiffre est sur Internet depuis le 24 septembre, soir du dernier Conseil Municipal, il est en régression de 5 ou de 6%, je ne l'ai pas en tête ce soir mais je peux vous le trouver sur mon ordinateur. Ce chiffre vous devriez déjà le connaître parce qu'à un moment donné il faut quand même que vous vous intéressiez un peu de plus près aux finances de Schweighouse ».

Monsieur Lambert : « Non Monsieur Acker, parce que ça a été exprimé en milliards, l'Etat s'est exprimé sur la réduction de la DGF en milliards ».

Monsieur Acker : « En rentrant ce soir vous allez sur le site... »

Monsieur Lambert : « Sur le site de la DGFI peut-être ? »

Monsieur Acker : « Non sur le site de Légifrance puis sur les communes de plus de 5 000 habitants et vous avez ce chiffre et ensuite, je voudrais encore vous parler de votre situation, vous parliez d'une régularisation de votre situation globale par rapport à votre poste d'adjoint aux finances ».

Monsieur Lambert : Je ne ferai aucun commentaire là-dessus et je ne vous permettrai pas de me questionner sur ma situation personnelle, est-ce que quelque part je vous pose des questions sur votre vie personnelle ? »

Monsieur Acker : « Il en était question à un Conseil Municipal, Monsieur le Maire en avait parlé « Monsieur Lambert régularisera sa situation » et je voulais savoir où vous en étiez avec cette régularisation ».

Monsieur le Maire : « Les achats ou ventes de propriétés de Monsieur Lambert ne vous regarde nullement Monsieur Acker, c'est son choix personnel s'il veut acquérir ou vendre un bien qu'il soit à Schweighouse ou ailleurs, c'est son choix à lui ce n'est pas le vôtre ».

Monsieur Acker : « On parle bien de régularisation... »

Monsieur le Maire : « Il ne s'agit pas de régularisation dans la vie privée de quelqu'un, moi je ne mêle pas de votre vie privée et je me pose la question puisque vous insistez lourdement, à quoi a servi réellement cet enquêteur ? »

Monsieur Lambert : « Monsieur Acker vous êtes un vrai provocateur ».

Monsieur Acker : « Monsieur le Maire a dit en Conseil Municipal « Monsieur Lambert régularisera sa situation » ».

Monsieur le Maire : « Vous voulez que je continue de parler de choses que j'ai trouvées à la mairie ? »

Monsieur Acker : « Ensuite j'ai encore une question pour Monsieur Lambert ».

Monsieur Lambert : « Je ne sais pas si je vais répondre parce que vous savez tout mieux que tout le monde ! »

Monsieur Acker : « Vous aviez aussi promis de renégocier ce fameux prêt toxique, où en êtes-vous ? »

Monsieur Lambert : « Les négociations sont en cours et je peux dire qu'on a déjà renégocié un prêt ».

Monsieur Acker : « Et je vous reposerai cette question à chaque Conseil Municipal ».

Monsieur le Maire : « C'est votre droit le plus strict, par contre pour la DGF, je crois quand même un peu savoir de quoi je parle, du moins j'étais assez crédible dans ce domaine pendant 25 ans. Le problème de la DGF c'est qu'effectivement il y a eu des annonces nationales sur 3 ans avec des pourcentages, ça c'est le corpus général. Ensuite chaque année il y a une loi de finances qui est votée, qui affine le chiffre exact des taux d'application puis avant cela il y a tout de même une discussion parlementaire, puis avant ça cette année il y a un congrès des maires qui a lieu la semaine prochaine et en général il y a des choses qui bougent après encore, soit à l'Assemblée Nationale soit au Sénat, donc dire que le chiffre définitif de Schweighouse de la DGF est figé dans le marbre depuis la fin septembre, moi j'en doute beaucoup parce que je n'ai jamais connu ça dans les dernières 25 années de ma carrière. Qu'on ait des approximations, ça oui, c'est exact, mais qu'on ait le chiffre exact et définitif sur Schweighouse, ça je ne l'ai jamais vu en 25 ans ».

Monsieur Acker : « Je n'ai jamais prétendu que ce chiffre était ferme et définitif, je vous dis qu'il est encore en baisse de 5% par rapport à l'année dernière et c'est une estimation, à partir de ce chiffre on peut se projeter ».

Monsieur le Maire : « Mais c'est bien une estimation ».

Monsieur Acker : « L'adjoint aux finances ne le connaît pas ».

Monsieur Lambert : « Monsieur Acker, les chiffres on les connaît, ils sont issus de la loi de finances, il y a 1,5 milliards de réduction de la dotation en 2015. L'année prochaine et jusqu'en 2017, il y aura 3,7 milliards et ça vous pouvez le vérifier mais autrement il n'y a rien de précis, moi-même j'ai téléphoné au Préfet il y a 15 jours pour le savoir donc l'information je ne l'ai pas eue, ni du Trésor Public, ni du Préfet. Alors si vous voulez mettre ma parole en doute, ça je vous ne le permettez pas et puis je clos ce débat parce que quand j'ai entendu la teneur des débats précédemment, enfin ce que Madame Ertz a évoqué, je considère que là on n'est vraiment pas à un niveau qui permette de discuter des sujets en Conseil Municipal. C'est bien triste et j'ai rarement vu ça ».

Monsieur le Maire : « L'ordre du jour est clos, je clos la séance ».

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h45.